



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education

**PLAN NATIONAL D'ACTION DE
L'EDUCATION POUR TOUS
(PNA/EPT)**

mardi 15 mai 2001

TABLE DES MATIERES

	Introduction	4
	PREMIERE PARTIE: CONTEXTE ET METHODE D'ELABORATION DU PLAN	5
I	Présentation du Sénégal	5
II	Description du système éducatif du Sénégal	7
2.1	L'éducation formelle	7
2.2	L'éducation non formelle	7
2.3	L'organisation du Ministère de l' Education chargé de la Formation Professionnelle	7
2.4	Photographie rapide des différents secteurs	7
III	Contexte	10
3.1	Le Programme Décennal de l' Education et de la Formation	10
3.2	Le Cadre d'Actions de Dakar	11
IV	Méthode d'élaboration du plan national EPT	12
4.1	Les contenus	12
4.2	La forme et la durée	12
4.3	L'approche utilisée	12
	DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'EDUCATION DE BASE AU SENEGAL	13
I	Diagnostic des sous-secteurs	13
1.1	L'éducation formelle	13
1.1.1	Le développement de la petite enfance	13
1.1.2	L'enseignement élémentaire	14
1.1.3	L'éducation des filles dans l'élémentaire	16
1.1.4	L'éducation non formelle	17
1.1.5	L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	18
II	Diagnostic du financement de l'éducation et de la formation	20
2.1	Dépenses d'éducation	20
2.2	Sources de financement	20
2.3	Répartition intersectorielle des dépenses	20
2.4	Répartition économique des dépenses	21
2.5	Coûts unitaires et maîtrise de la masse salariale	21
2.6	Forces et faiblesses	21
III	Gestion institutionnelle du système	22
3.1	Le secteur formel	22
3.2	Le secteur non formel	23
IV	Diagnostic de la gestion pédagogique de la qualité	25
	TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTIONS DES SOUS-SECTEURS	26
I	Principes directeurs du plan d'actions	26
1.1	Les stratégies globales du plan d'actions	26
1.1.1	La gestion optimale des ressources financières et matérielles	26
1.1.2	L'utilisation rationnelle des enseignants	26
1.1.3	L'amélioration des programmes d'enseignement	26
1.1.4	Le renforcement du réseau scolaire	26
1.1.5	Le développement de l'enseignement des sciences et techniques	26
1.1.6	L'extension de l'utilisation des nouvelles technologies	27
1.2	Les stratégies spécifiques	27
1.2.1	Développement Intégré de la petite enfance	27
1.2.2	L'enseignement élémentaire	27
1.2.3	L'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire	28
1.2.4	L'éducation non formelle	28
1.2.5	L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	29
II	Plan d'Actions	30
2.1	Le développement intégré de la petite enfance	30
2.2	L'enseignement élémentaire	34
2.3	L'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire	42
2.4	L'éducation non formelle	47
2.5	L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	57

LISTE DES SIGLES

ACDI	Agence de Coopération canadienne
ALPHA-FEMME	Projet d'alphabétisation des Femmes des régions de Fatick et Kaolack
ASC	Association Sportive et Culturelle
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BREDA	Bureau Régional pour l'Education en Afrique
CASE	Caisse d'Assistance et de Solidarité Educative
CDET	Comité Départemental d'Education de Base pour Tous
CENT	Comité National d'Education de Base pour Tous
CCFP	Centre Communautaire de Formation Professionnelle
CFPA	Centre de Formation Permanente des Adultes
CRET	Comité Régional d'Education de Base pour Tous
DAEB	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base
DEPEE	Direction de l'Education Préscolaire et de l'Enseignement Elémentaire
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
ECB	Ecole communautaire de base
EP	Encadreur Principal
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
GTZ	Coopération Technique Allemande
IA	Inspection d'Académie
IDA	International Développement Association
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
INEADE	Institut National d'Etudes et d'Action pour le Développement de l'Education
MDCEBLN	Ministre Délégué Chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales
MDCETFP	Ministre Délégué Chargé de l'Enseign. Technique et de la Form. Professionnelle
MdP	Manuel de Procédures
MENET	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Techn.
MINEDAF	Conférence des Ministres chargés de l'Education des Etats Membres d'Afrique
MF	Maître- Formateur
MP	Maître-Pilote
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAAD	Projet d'Alphabétisation des Adultes Pour le Développement
PADEN	Projet d'alphabétisation des Elus et Notables Locaux
PAES	Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur
PAIS	Programme d'Alphabétisation Intensive du Sénégal
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Projet d'Appui au Plan d'action de l'Alphabétisation
PAPF	Projet d'Alphabétisation Priorité Femmes
PDRH 2	Projet de Développement des Ressources Humaines
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNDE	Projet National pour le Développement de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRDI	Projet de Développement Intégré
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CRETf	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
CPP	Centre de Perfectionnement de Pêche
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
CNC	Commission Nationale de Concertation

INTRODUCTION

A la fin des projets, notamment le Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH 2) , à partir de 1998, le Sénégal a bénéficié de l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Afrique .Tirant toutes les leçons de cette expérience et conformément aux recommandations résultant des options d'accélérer le développement dans certains pays dont le Sénégal, le Programme Décennal pour l' Education et la Formation (PDEF) a été élaboré, dans une approche systémique et participative.

La fin de l'élaboration dudit programme dont l'exécution a commencé depuis quelques mois a coïncidé avec le Forum mondial de l' Education tenu à Dakar en avril 2000. Il ressort de ces importantes assises un Cadre d'action de l' Education Pour Tous. Donnant un puissant écho politique au Forum de Dakar, la Conférence de Bamako (Novembre 2000) regroupant six Chefs d' Etat des pays du Sahel les moins scolarisés, a confirmé la priorité accordée à l'adoption de stratégies efficaces et au choix d'actions fortes pour réaliser l'éducation de base universelle, facteur d'un développement durable et stratégie fondamentale de lutte contre la pauvreté .

Entre autres recommandations, un accent particulier a été mis sur la nécessité d'une mise en place d'un Plan National d'Actions de l' Education Pour Tous (PNA EPT). Ce plan, pour être crédible devra être accompagné d'une politique vigoureuse de communication, d'une large concertation pour entraîner la mobilisation de toute la communauté éducative autour des réformes majeures appuyées par les partenaires au développement.

Dans ce contexte de début de mise en œuvre du PDEF, il s'agit, non pas de remettre en cause les consensus obtenus mais plutôt de questionner ce programme à la lumière des engagements du Sénégal qui a abrité le Forum mondial sur l' Education pour Tous, de manière à l'améliorer par une meilleure prise en compte des six objectifs et des stratégies du Cadre d'Actions de Dakar.

Le Plan National d'Actions EPT se veut un instrument de planification, en harmonie avec les orientations, les options partagées du PDEF, tant dans le fond que de la forme. Il est alors, pour le pays, un puissant outil de pilotage permettant de réaliser l'éducation de base universelle et d'appliquer une importante disposition de la constitution de 2001à savoir, « tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école. Toutes les institutions nationales, publiques ou privées ont le devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétiser dans l'une des langues nationales ».

Le Plan National d'Actions EPT est structuré en trois parties :

- Une première partie relative aux éléments contextuels et à l'approche qui a présidé à son élaboration;
- La deuxième concernant l'état des lieux;
- Et la troisième qui déroule le plan d'actions par sous-secteur.

I PRESENTATION DU SENEGAL

Le Sénégal est un pays en voie de développement d'une superficie de 196 722 km², situé en Afrique de l'ouest. Sa langue officielle est le Français.

Les caractéristiques physiques et climatiques du Sénégal

- Limité au nord par la Mauritanie, au Sud par les deux Guinée (Bissau et Conakry), à l'Est par le Mali et à l'Ouest par l'océan Atlantique, il est traversé en son centre par la Gambie. Il est donc ouvert à de multiples influences ethniques et linguistiques.
- Le climat sahélien qui y sévit est marqué par une alternance de saisons plus ou moins longues. Il entretient une sécheresse persistante depuis 1967 dont les manifestations les plus significatives sont la baisse de la nappe phréatique, la désertification et le recul consécutif des ressources de la terre.

Les caractéristiques démographiques

De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal passe à 5 millions en 1976, 7 millions en 1988 et 8 800 000 en 1997. Cette population est caractérisée par:

- La croissance de près de 2,8% par an est rapide malgré une mortalité encore élevée. Elle devrait baisser à partir de 2005 suite aux politiques de populations menées mais si ces taux sont maintenus, la population doublera tous les 25 ans.
- La jeunesse est un atout et un défi: 56% de cette population a moins de 20 ans (50% de – de 16 ans) : cela pose le problème de la scolarisation, de l'emploi et du chômage.
- La répartition de cette population est inégale. D'un point de vue spatial les densités varient de 50 habitants/km² à l'ouest et au centre, à 5 à 30 habitants au km² à l'est. De même les disparités entre villes et campagnes s'accroissent. De 23% de taux d'urbanisation en 1960, on est passé à 42% en 1966 et à près de 46 aujourd'hui. La taille de l'agglomération dakaroise témoigne de ce déséquilibre et pose le problème plus global des migrations. Enfin, le sex ratio de cette population est favorable aux femmes (52% de la population).

Les caractéristiques économiques

L'économie sénégalaise s'est appuyée pendant longtemps sur le secteur primaire, avec le développement de la culture de l'arachide. Avec les cycles de sécheresse, la détérioration des termes de l'échange et les difficultés du pays à s'adapter aux mécanismes nouveaux de relation intervenus dans le monde, l'économie nationale a traversé des crises de plus en plus profondes. Malgré l'héritage relativement favorable d'infrastructures matérielles et sociales dans le contexte de l'Afrique de l'ouest en 1960, le Sénégal est resté fondamentalement agricole. La période 1979-1983 à 1989-1992, le taux de croissance du PIB chute même de 3,8% à 1,7%. Et malgré l'apport de secteurs comme la pêche et les phosphates, le contexte généralement défavorable des richesses intérieures, le caractère extraverti de l'économie et une politique financière inadaptée conduisent le gouvernement à négocier avec les institutions de Brettons Wood un programme d'ajustement structurel.

Des années après, la persistance des dysfonctionnements a abouti à la dévaluation du franc CFA (en 1994). La baisse des revenus par tête d'habitant qui en résulte a fait régresser le Sénégal du groupe des pays à revenus intermédiaires à celui des pays à faibles revenus. Aujourd'hui, l'assainissement de l'économie qui se dessine permet de mobiliser les ressources nationales et de rassurer les partenaires nationaux. Il s'agit de maintenir les acquis pour que l'Ecole profite de cette tension nouvelle.

L'organisation administrative du Sénégal

Composé de 7 régions en 1960, le Sénégal en compte aujourd'hui 10. Chaque région comprend 3 départements. Les départements sont constitués d'arrondissements (il en existe 92), eux-mêmes composés de communes (60) et de communautés rurales (320). La cellule administrative de base est le village; il en existe 12 000 a selon le recensement agricole de 1998/1999.

L'Etat qui réaffirme la primauté de la Nation, développe une politique de décentralisation visant à favoriser la participation des populations à la gestion des affaires. Entrée en vigueur depuis 1972, cette politique a été renforcée par les lois portant code des collectivités locales.

Le passage en revue rapide des questions abordées ci-dessus permet de cibler un certain nombre de problèmes à prendre en charge dans le cadre du système éducatif :

- L'ouverture à la sous région Afrique de l'ouest et au monde, ainsi que la diversité de du substrat culturel et linguistique, commandent de réfléchir en profondeur sur les curricula.
- Le grand nombre de jeunes et singulièrement de filles dans la population, la mobilité de cette population commande également d'imaginer des réponses adaptées aux demandes très diversifiées et très importantes

d'éducation. Il s'agit de prendre en compte, outre les problèmes du développement, toutes les spécificités induites par les caractéristiques notées.

- La faiblesse des ressources internes exige quant à elle une rationalisation dans leur utilisation ainsi qu'une distribution équitable. Cela participe de la crédibilisation des choix, condition essentielle pour la mobilisation des partenaires au développement.
- La décentralisation et la multiplication des lieux de pouvoirs posent le problème de leur gestion. Il s'agit de changer de paradigme en combattant les résistances et de renforcer les capacités des collectivités locales, des structures déconcentrées de l'Etat et des populations afin de permettre un exercice efficace des pouvoirs transférés pour le bénéfice de la communauté.

II DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF DU SENEGAL

La constitution de la République du Sénégal stipule que l'Etat est responsable de la politique d'éducation définie et mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, la Société civile, les collectivités locales. L'Etat assure à ce niveau une mission de service public.

Le système éducatif est structuré en deux secteurs : le formel et le non formel.

2.1. L'Education formelle

Elle concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement. Elle est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. A chacun de ces niveaux, existe, à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui s'est beaucoup diversifié et développé ces dernières années.

L'éducation intégratrice et la Scolarisation de Filles (SCOFI) occupent une place de plus en plus importante dans l'ambition du système à réduire les disparités engendrées par les handicaps de tous ordres. En effet, la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques en éducation et l'enrôlement massif des filles à l'école sont perçus désormais comme des stratégies pour le pourvoi d'un service d'éducation plus équitable et plus démocratisé.

2.2. L'éducation non formelle

Le secteur de l'éducation non formelle comprend l'alphabétisation, les écoles communautaires de base et les « écoles du 3^e type ». Les deux dernières modalités d'enseignement sont en expérimentation.

L'ambition affichée pour le développement de ce secteur est à la mesure des enjeux du développement durable qui doit nécessairement s'appuyer sur la qualité des ressources humaines disponibles.

2.3. L'organisation du Ministère

2.3.1. Au niveau central

Le Ministère de l'Education Nationale chargé de l'Enseignement Technique (MENET) est organisé autour de directions et de services dits centraux. Il est aidé dans la réalisation de la politique éducative par le Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Alphabétisation et de la Formation Professionnelle d'une part et d'autre part, par le Ministère de l'Enseignement supérieur. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance incombe au Ministère chargé de la Petite Enfance, qui est partenaire du MENET dans le Cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF).

2.3.2. Au niveau décentralisé

Dans les régions, les 10 (dix) inspections d'académie (IA) sont chargées de coordonner l'action éducative. Elles sont relayées au niveau des départements, par 41 Inspections Départementales de l'Education Nationale (IDEN) qui ont en charge le suivi et la supervision pédagogiques des écoles élémentaires, des centres d'alphabétisation et des écoles communautaires de base.

2.4. Photographie rapide des différents secteurs

2.4.1. L'éducation formelle

□ L'éducation préscolaire

Destinée aux enfants âgés de 3 à 5 ans, elle se développe essentiellement dans les villes (72% des établissements sont localisés à Dakar, Thiès et Ziguinchor).

Elle comprend 3 niveaux : la petite, la moyenne et la grande section. Ne faisant pas partie des priorités du gouvernement mais d'importance reconnue du point de vue de son impact sur l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement élémentaire, le secteur doit développer des stratégies d'adaptation et de suivi dans le système.

Plus tard, en cours de processus d'amélioration de l'offre du préscolaire, d'autres objectifs sont apparus comme une contribution des partenaires à l'évolution des prévisions initiales. Dans cette perspective, la prise en charge de la petite enfance est apparue comme une nécessité qu'il fallait traduire par l'abaissement de l'âge de la cible à la tranche de 0 à 6ans.

Désormais les nouveaux objectifs seront axés sur le développement et l'éveil de la petite enfance dans une approche qui intègre l'éducation, la santé et la nutrition.

Il s'agit notamment :

- d'élargir l'accès en variant et en adaptant les structures de prise en charge de la petite enfance
- d'élaborer un curriculum pour la petite enfance
- d'expérimenter de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et d'innover dans le recrutement et la gestion du personnel enseignant

□ **L'enseignement élémentaire**

L'enseignement élémentaire est destiné à faire acquérir aux enfants de 7 à 12 ans les connaissances de base : lecture, écriture, connaissance du milieu et savoirs utiles et indispensables pour mieux vivre en communauté. D'une durée de six ans, il se subdivise en : cours d'initiation (CI), cours préparatoire (CP), cours élémentaire première année (CE1), cours élémentaire deuxième année (CE 2), cours moyen première année (CM 1) et cours moyen deuxième année (CM2).

Pour le recrutement des élèves, le gouvernement accorde la priorité aux enfants de 7 ans. Les plus jeunes (6 ans) sont admis dans la limite des places disponibles, s'ils ont terminé le cycle préscolaire. Le Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires (CFEE) sanctionne la fin réussie du cycle élémentaire. Le même examen sert depuis 1992 de mécanisme de sélection pour l'accès à l'enseignement moyen.

La scolarisation des filles constitue, dans le cadre des objectifs de scolarisation universelle, une dimension essentielle pour renforcer la lutte réduction des disparités. En même temps, cet aspect de la lutte contre la pauvreté apparaît comme un facteur de bonification du taux brut de scolarisation.

Dans cette perspective, le Sénégal a connu dans un passé récent un vaste mouvement pour l'inscription massive des filles à l'école qui est à la base de l'amélioration significative du Taux Brut de Scolarisation des filles, surtout dans les zones peu favorables à la fréquentation scolaire des filles.

□ **L'enseignement moyen général**

Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans, de la 6^e à la 3^e. C'est une filière de prolongement de l'enseignement élémentaire. Le taux de transition CM2/ 6^e est de 36.1 en 1999/2000. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un curriculum qui lui assigne des finalités propres.

□ **L'enseignement secondaire général**

L'enseignement secondaire général comprend 3 années d'études (de la seconde à la terminale) ; il a accueilli, en 1999:2000, 53.8% des sortants de l'enseignement moyen. Il offre deux séries d'études : une série littéraire « L », avec deux options (L1 ou L2) selon les langues étrangères et une série scientifique « S », avec deux options (S1 ou S2) regroupant soit les sciences économiques et expérimentales, soit les mathématiques. Les études sont sanctionnées par le baccalauréat.

□ **L'enseignement technique et la formation professionnelle**

C'est un enseignement dispensé dans des lycées techniques et des écoles de formation professionnelle qui a souvent changé de tutelle. Placé sous la responsabilité d'une seule direction en l'occurrence, la Direction de l'enseignement moyen secondaire, technique et professionnel jusqu'en 1986 (décret 86 du 19 juillet 1986), elle a été scindée en deux directions par ce même décret : la direction de l'EST et celle de FP. Aujourd'hui les tutelles de ces directions sont respectivement assurées par le Ministère de l'Education Nationale chargé de l'Enseignement Technique et le Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Alphabétisation et de la Formation Professionnelle.

□ **L'enseignement supérieur**

Il est dispensé aux élèves titulaires du baccalauréat, dans les universités et institutions de formation couvrant des domaines de savoirs de plus en plus diversifiés. Ces universités et instituts forment aux diplômés les plus élevés et entretiennent de plus en plus de relations avec les universités étrangères d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Ils accueillent également des étudiants venant d'Afrique et du monde. La gestion de l'Enseignement supérieur est confiée à un Ministère à part entière qui a également en charge la Recherche scientifique.

2.4.2. L'éducation non formelle

□ **L'alphabétisation fonctionnelle**

Elle prend en charge les personnes de plus de 15 ans. Sous la coordination du Cabinet du Ministre Délégué auprès du Ministère de l'Education Nationale chargé de l'Alphabétisation et de la Formation Professionnelle, le champ est ouvert à des initiatives diverses. Plusieurs ONG, sociétés et organismes de développement, associations culturelles et ministères tels que : celui de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de l'Agriculture, du Commerce et l'Artisanat, de la Santé, etc., participent à sa mise en œuvre. Il convient de noter qu'un véritable programme national cohérent de la lutte contre l'analphabétisme n'est élaboré qu'avec le colloque de Kolda de 1993. Le Plan d'action d'éradication de l'analphabétisme (73,1% en 1988) qui s'en est suivi,

s'assigne comme objectif prioritaire la réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an afin de le ramener à 30% en 2 004.

❑ **Les écoles communautaires de base**

Elles prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et pré-professionnalisante, en langues nationales et en français d'une durée de quatre ans.

❑ **Les écoles de 3^e type**

Ce sont les autres formes d'écoles hors normes, dont celles de la rue, organisées par des organismes non formels et non standardisés et que le système doit s'efforcer d'accompagner à défaut de les capturer.

❑ **Les écoles « franco – arabes »**

L'arabe, largement utilisé dans le non formel, est enseigné à titre facultatif dans les écoles maternelles et primaires et sur option dans les établissements du Moyen – secondaire et du Supérieur. A l'école primaire, l'Arabe a un double statut de médium et d'objet d'enseignement que lui confère son importance sur le plan socioculturel et religieux au Sénégal.

Dans le secteur du non formel, des structures de prise en charge de l'enseignement de la langue arabe émergent de plus en plus dans l'espace éducationnel sous l'appellation d'écoles franco-arabes et de « daaras » (écoles coraniques).

III CONTEXTE

La politique éducative du Sénégal s'est inspirée des conclusions et recommandations d'une part, des conférences internationales (Jomtien, Dakar 2000..) et d'autre part des conférences régionales (MINEDAF 6, 46^e session générale de la CONFEMEN, Conférence Panafricaine sur l'éducation des filles...). Au plan national, les propositions de la CNREF, formalisant les conclusions des États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) tenus en janvier 1981, sont à la base de la loi d'orientation de l' Education n° 91-22 du 16 février 1991, définissent le profil du nouveau type d'homme à promouvoir à travers l'éducation. D'autres événements tels que les colloques de Kolda, Saint-Louis la concertation sur l'enseignement supérieur, l'enseignement technique et la formation professionnelle et la session d'évaluation des EGEF ont enrichi et contextualisé les options générales en matière de politique éducative.

Conformément aux options du IX^{ème} Plan qui s'inscrivent dans l'optique de la mise en place d'un cadre macro-économique viable, mettant l'accent sur l'amélioration continue de la compétitivité de l'économie, le développement humain durable et la bonne gouvernance, le Gouvernement a l'intention au cours des prochaines années d'accélérer la croissance, en créant pour le secteur privé un environnement plus propice à ses activités, en mettant en œuvre des programmes ambitieux à moyen et long termes visant à mettre en valeur les ressources humaines

La loi 96-07 du 22 mars 1996 marque l'étape ultime du processus de dévolution de certains pouvoirs de l' Etat à des collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière : la région, la commune et la communauté rurale. Avec cette loi, les collectivités locales assurent désormais la compétence de planification du développement de l'éducation à l'échelon local.

3.1 Le Programme Décennal de l' Education et de la Formation

Tirant profit des conclusions de l'ensemble de ces rencontres, le Sénégal vient de formuler Le Programme Décennal de l' Education et de la Formation (PDEF) 2001/2010, dans une approche programme systémique. Il s'agit d'atteindre une éducation de base universelle, d'améliorer d'une part, l'accès et la qualité des apprentissages dans les autres cycles et d'autre part, la gestion du secteur. La lettre de politique générale du secteur éducation formulée en 2000 adopte comme principes fondamentaux : la libéralisation de l'offre éducative, l'instauration d'un partenariat efficace et mieux coordonné, le renforcement de la décentralisation/déconcentration, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous par la jouissance par chaque citoyen de son droit à une éducation de qualité, une gestion transparente et efficace (responsabilité) à travers la responsabilisation à tous les niveaux hiérarchiques, pour une gestion concertée et l'atteinte des résultats dont l'impact sera mesuré sur les bénéficiaires.

Le Programme proposé couvre une période de dix ans avec pour objectif de porter le taux brut de scolarisation du primaire à 100% en 2010, tout en améliorant le niveau des apprentissages. Pendant cette période, le système éducatif sénégalais sera décentralisé. Il est divisé en trois phases :

La première phase triennale (2000-2003) sera organisée par thème : (i) améliorer la qualité ; (ii) étendre l'accès ; et (iii) décentraliser la gestion financière et budgétaire. Les questions relatives à l'éducation des filles seront intégrées dans tout le spectre des programmes d'interventions. Cette phase sera une période pour tester et bâtir un consensus sur les réformes en matière de décentralisation, privatisation des fonctions dans le domaine des manuels scolaires, introduction des langues nationales dans les premiers niveaux d'instruction, la mise en place d'une stratégie pour la lecture à l'école, le développement de la petite enfance et le programme de santé scolaire.

La deuxième phase (2003-2007) développera ces différentes initiatives à grande échelle et assistera le système pour scolariser tous les enfants des niveaux 1 à 4. La gestion en sera assurée au niveau régional par l'Inspection d'Académie (IA) avec une implication significative des IDEN.

La troisième phase (2007-2010) consolidera les acquis des deux premières phases et renforcera la capacité de gestion financière et administrative locale, tout en préparant le chemin pour un programme de scolarisation universelle de l'enseignement moyen. La gestion de la troisième phase sera assurée au niveau départemental par les IDEN, avec l'appui des IA.

3.2 Le Cadre d'actions de Dakar

A la veille du démarrage du PDEF, le Sénégal a abrité le Forum Mondial sur l' Education Pour Tous, du 26 au 28 avril 2001. Suite au bilan du Sommet mondial sur l'éducation tenu à Jomtien, le Cadre d'Actions de Dakar a été adopté. Il vise six objectifs :

- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés;
- Faire en sorte que, d'ici 2015, tous les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;
- Améliorer de 50% le niveau d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;
- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Parmi les douze stratégies permettant d'atteindre ces objectifs il est à retenir :

- Promouvoir des politiques d'EPT dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement;
- Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation;
- Mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables;
- Répondre aux besoins des systèmes éducatifs touchés par les conflits... et conduire des programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la tolérance et à contribuer à prévenir la violence et les conflits;
- Mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'égalité des sexes dans l'éducation, qui reconnaissent la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques;
- Mettre en œuvre d'urgence, des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie du VIH/sida;
- Créer un environnement éducatif sain et sûr, qui favorise un apprentissage efficace, en fournissant des matériels didactiques de qualité qui permettront à tous les apprenants d'atteindre et de dépasser des niveaux d'acquisition bien définis;
- Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants;
- Introduire les NTIC au service de la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous;
- S'appuyer sur des mécanismes existants pour accélérer les progrès vers l' Education pour tous.

IV METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN NATIONAL .EPT

L'option du Sénégal est d'intégrer le PNA.EPT dans le PDEF dont la mise en œuvre a déjà commencé, aussi bien dans la forme, les contenus que dans le pilotage.

4.1. Les contenus

L'élaboration du PNA.EPT constitue un effort d'intégration et d'approfondissement du PDEF, en termes d'identification des activités et stratégies complémentaires susceptibles d'atteindre, dans les meilleures conditions, les objectifs d'une éducation de base pour tous. Il s'est agi donc de :

- Compléter: le quatrième objectif du cadre d'action de Dakar relatif aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objectif l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante, n'a pas été suffisamment pris en compte dans le PDEF. Il a fallu alors identifier de nouvelles stratégies afin d'atteindre les objectifs dans les domaines du formel de l'informel et du non formel ;
- Réajuster la dimension scolarisation des filles et mieux prendre en charge la volonté politique exprimée dans le domaine de la protection de la petite enfance;
- Renforcer la concentration sur les exclus et les marginalisés : le Cadre d'action de Dakar insiste sur la pauvreté, les exclus, les marginalisés. Il s'agit, pour aller au delà des actions classiques, de proposer des stratégies plus élaborées pour prendre réellement en compte les zones critiques , les handicapés et renforcer ainsi les réponses partielles du PDEF à toutes ces questions;
- Marquer davantage une priorité majeure : au delà des options (priorité à l'éducation de base et à la formation professionnelle), il faut, pour insister sur les dimensions liées à l'éducation de base, en marquant la priorité par une forte mobilisation autour des différentes composantes, procéder à un arbitrage favorable dans toutes les opérations d'allocation de ressources de toute nature, maintenir et renforcer les engagements politiques déjà acquis;
- Rationaliser: Le projet de décret relatif aux organes de gestion du PDEF prévoit la mise en place de mécanismes de concertations et de suivi participatif du niveau central jusqu'à l'échelon de l'école. Ces structures serviront aussi au pilotage du PNA.EPT.

4.2. La forme et la durée d'exécution du PNA.EPT

A des fins de mise en cohérence et de lisibilité, la méthode de présentation du PDEF est gardée. Il est d'abord procédé à un état des lieux, de chaque sous-secteur concerné par l'éducation de base , du financement et de la gestion, par la suite, des orientations stratégiques globales et spécifiques ont été retenues et, enfin, le plan d'actions de chaque sous-secteur exposé en trois phases (2001/2003, 2003/2007 et 2007/2010).

4.3. L'approche utilisée dans l'élaboration du PNA.EPT

Dans un souci permanent de mise en cohérence et à la recherche d'une plus grande participation des acteurs et des partenaires, les étapes suivantes ont guidé l'élaboration du plan :

- Revue du PDEF et du Cadre d'Actions de Dakar et études d'approfondissement concernant chacun des six objectifs par des experts;
- Elaboration du projet de plan sur la base des rapports des experts par une équipe de la DPRE qui assure la coordination du PDEF;
- Validation interne au gouvernement;
- Validation par les acteurs et partenaires.

I DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

1.1 L'Education formelle

Le système d'éducation au Sénégal se caractérise par une très grande vitalité. Dans ce sens, il dispose d'un potentiel assez élevé de partenariat. Cependant, le revers de cette vitalité est que le système est réduit dans son efficacité par des interventions multiples et contradictoires donnant l'impression d'un vaste champ d'expérimentation sans véritable identité propre, par le dysfonctionnement quasi institutionnalisé de ses structures et l'imprécision fondamentale de ses textes organiques. Tout un ensemble de facteurs pervers et conjugués expliquent le manque d'efficacité, l'inefficacité et la faiblesse caractérisée des rendements internes et externes du système.

Evidemment, ces constats généraux loin de devoir induire un quelconque pessimisme quant aux capacités de l'école sénégalaise à prendre en charge et à conduire des réformes profondes en son sein devraient plutôt militer dans le sens inverse. Le PDEF, se veut en rupture avec une logique de projets grandioses à effets mineurs. En cela, l'option est clairement affichée pour une approche programme.

Les diagnostics des sous - secteurs qui suivent doivent être abordés dans cet esprit.

1.1.1 Le développement de la petite enfance

La petite enfance (3-6 ans) est prise en charge dans les garderies d'enfants privées formelles, les écoles maternelles et les garderies d'enfants communautaires.

L'éducation préscolaire a connu une évolution très lente (taux de pré scolarisation 2,7 %) liée à deux facteurs essentiels :

- L'éducation préscolaire sans être une priorité pour l'Etat, n'en constitue pas moins une préoccupation majeure dans le contexte actuel qui reste dominé par l'accélération du T.B.S à l'élémentaire en vue de l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous en l'an 2010.
- A cela s'ajoute la disparité criarde entre zones rurales et zones urbaines expliquée par le coût unitaire très élevé des écoles maternelles formelles.

Ces dernières années, on relève une tendance à la baisse des effectifs des écoles maternelles publiques notamment dans les régions de Dakar et Thiès.

Au total, le diagnostic des principaux maux dont souffre le développement de la petite enfance sont les suivants :

- Inadaptation du modèle actuel d'école, du fait de la difficulté à le reproduire selon les normes luxueuses sur lesquelles il est fondé ;
- Manque de moyens logistiques pour le corps de contrôle, engendrant une influence négative sur la qualité de l'encadrement ;
- Insuffisance et inadaptation des équipements et des supports didactiques au niveau des écoles maternelles publiques ;
- Inadaptation des programmes aux réalités socioculturelles ;
- Diversité des profils de sortie des enfants ;
- Insuffisance de la formation des éducateurs des écoles privées en général, impliquant des répercussions sur les apprentissages ;
- Manque d'harmonisation entre le secteur privé et le secteur public ;
- Faiblesse de la prise en charge de la question de la polyvalence dans la formation initiale des enseignants;
- Une approche élitiste se traduisant par de grandes disparités à la fois entre populations riches et celles à faibles revenus, entre zones rurales et urbaines;
- l'inadaptation des modalités de fonctionnement répondant rarement aux préoccupations de bénéficiaires;
- la non prise en compte du développement holistique intégrant les volets santé nutrition et éducation;
- La marginalisation de l'éducation spéciale dans le système éducatif national: la modicité du budget du préscolaire en est une illustration;
- L'absence de synergie des différentes interventions des ministères impliqués.

1.1.2. L'Enseignement élémentaire

□ Diagnostic de l'accès

➤ L'enseignement public

L'analyse de l'évolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) révèle les caractéristiques suivantes :

- Une progression en dents de scie entre 1960 et 1992,
- Une baisse dans la période 1990 – 1993 où il a chuté de 56.8% à 54,3%
- Un redressement amorcé en 94/95 avec notamment la redynamisation des CDF (2322 contre 975 en 93/94 puis 2661 en 95/96) et le démarrage effectif du PDRH 2.
- Le recrutement de 1200 volontaires par an, à partir de 1996, a permis l'accélération de la couverture scolaire qui atteint 68.3% en 2000, malgré la diminution des CDF (2410 en 2000).

Cette situation illustre la sensibilité de la contrainte stratégique que constituent le personnel et les mesures de coût efficacité (CDF et CMG) dans la scolarisation.

Le réseau scolaire compte en 2000, 4338 écoles dont 413 dans le privé. En outre, sa configuration se caractérise par le volume important de structures incomplètes contrairement à la norme prescrite qui est de 3 salles de classe en zone à faible population, 6 et 12 salles de classe dans les zones à forte densité. En outre, malgré les efforts combinés du Gouvernement, des bailleurs de fonds, des organisations non gouvernementales (ONG), des collectivités locales, il se fait ressentir un besoin important de réhabilitation de salles de classe et blocs administratif et d'hygiène.

Les effectifs/élèves enregistrés pour l'année 1999/2000 se chiffrent à 1 107 712 élèves dont 117 316 dans le privé Le pourcentage de filles est passé de 41,4% en 1990/1991 à 45,99% en 1999/2000.

La couverture de l'enseignement élémentaire en milieu rural reste insuffisante par rapport au milieu urbain (35% contre 65%), malgré toutes les tentatives de correction des disparités entreprises récemment (l'écart était de 58.4 pour l'année 1990/1991). Il faut noter qu'il y a plus de classes en zone rurale qu'en zone urbaine (11 496 contre 10 234 pour l'année 1999/2000), ce qui pose sous une autre forme le problème de la demande en milieu rural. Ces mêmes déséquilibres en matière de couverture scolaire se retrouvent entre les régions. C'est ainsi que des régions comme Dakar et Ziguinchor bénéficient d'un taux brut de scolarisation respectif de 86.2% et 99.9% alors que d'autres comme Diourbel (40,4%), Kaolack (44,3%), Louga (55,9%) et Fatick (54,5%) n'ont pas encore atteint la moyenne. Pour l'année scolaire 1999/2000, environ 36% des écoles publiques ont moins de 3 salles de classe. Cette situation a pour effet de réduire le dynamisme de la demande éducative surtout dans certaines zones où le recrutement des élèves est ralenti par ce phénomène.

Au niveau du personnel, le public compte 18 881 enseignants contre 2 874 dans le privé. Pour faire face aux besoins croissants en enseignants, le Sénégal a eu recours à plusieurs solutions. En effet, le gouvernement a introduit depuis 1987, la double vacation dans les zones surpeuplées et la classe à cours multiples ou classes multigrades dans les zones à faible population. L'effectif des classes à double flux (CDF) se chiffrent 2410 et accueillent 239 599 élèves avec un effectif moyen minimum de 80 élèves et maximum de 110 par classe. En 2000, les communes ont enregistré 28.9% de CDF et la zone rurale 3.2%. Les classes multigrades (CMG) sont au nombre de 537 et représentent 2.8% de l'effectif total du réseau. Elles accueillent 25 279 élèves avec un effectif moyen minimum de 30 élèves de 02 niveaux différents et maximum de 40 (soit une cohorte de plus de 15 élèves à 20 au maximum). Plus de 23,5% des effectifs de l'élémentaire public, sont pris en charge à travers ces structures.

Au total, la scolarisation universelle en 2010 suppose l'enrôlement de 1 200 000 nouveau élèves, soit un taux de progression annuel moyen de 8%, la construction de 2000 salles de classes par an, le recrutement d'autant de maîtres, le maintien du système du Double Flux dans les zones urbaines et l'extension des multigrades dans les zones rurales.

L'atteinte de ces objectifs suppose entre autres :

- une demande accrue pour l'école publique
- la capacité de gérer un programme de construction et de maintenance des locaux
- le recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants
- le développement de l'enseignement privé

➤ L'enseignement privé

Sous l'appellation de "privé laïque et privé catholique" on regroupe des établissements qui accueillent 10,50% des effectifs nationaux de l'enseignement élémentaire. En effet, en 1996-97, le privé catholique, avec 84 écoles (au total 842 classes), comptait 41240 élèves, soit 41,33%, tandis qu le privé laïc avec 322 écoles, 1 343 classes et 58 542 élèves, représentait 61,46% des effectifs globaux du secteur privé.

Ces établissements comprennent à la fois le préscolaire et l'élémentaire, soit l'élémentaire et le moyen, voire le secondaire. L'élémentaire occupe une place marginale dans ce réseau. Son implantation se concentre davantage dans les zones urbaines du fait qu'en milieu rural les ménages n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de scolarité. Cette situation due à la paupérisation croissante des campagnes, n'encourage guère l'installation d'infrastructures scolaires privées en zones rurales où des fermetures d'écoles privées sont souvent notées.

Par ailleurs la baisse constante du volume de subvention de l'état et la pression fiscale ne favorisent ni le bon fonctionnement des établissements privés, ni l'application d'une politique sociale en adéquation avec les revenus des parents.

Le maître du privé laïc, recruté sur la base du BFEM ne reçoit aucune formation initiale. Le privé catholique, par contre, dispose de centres qui abritent des sessions de formation initiale et continuée, ainsi que des recyclages. Il bénéficie également d'un suivi régulier.

Diagnostic de la qualité

Sur le plan de la qualité de l'éducation le diagnostic du secteur a révélé les aspects suivants :

- Le caractère élevé du ratio élève/maître, qui est passé de 45,7 élèves /classe en 1970 à 59 élèves en 1997, soit une augmentation de 14,7 points, qui est un indicateur de la dégradation constante de l'encadrement des élèves dans l'élémentaire;
- Plus de 50% du patrimoine immobilier est en mauvais état et un déficit de plus de 100 000 tables bancs est enregistré;
- Les ratios des manuels scolaires sont encore loin du minimum acceptable. Par exemple, en lecture, il y a environ un livre pour six élèves et en calcul un pour dix élèves. Si la production est suffisante (31 titres), il reste que le réseau de distribution présente de grandes lacunes qui obèrent l'accès à des facteurs importants de qualité;
- Les taux de redoublement au niveau de l'élémentaire tournent autour de 12,69% en moyenne dans les 5 premières années et atteignent une moyenne de 28% au cours moyen deuxième année. Sur 100 élèves admis au CI, les trois cinquièmes (3/5) vont redoubler au moins une fois à la fin du cycle;
- Le taux d'abandon qui est de 8,12, reste élevé, surtout en milieu rural. Le nombre d'années /élèves pour former un diplômé de l'enseignement élémentaire, estimé à 13,8, reste très élevé et constitue une limite au développement de la scolarisation élémentaire;
- Les programmes d'enseignement bien que souvent réformés (1962, 1969, 1972, 1987), suite au constat de leur manque de pertinence, n'ont pas changé fondamentalement le visage de l'école. Deux types de programmes existent actuellement : programmes traditionnels et programmes pilote, basés sur des approches et des contenus différents. Une tentative de rénover le curriculum de l'éducation de base est en cours d'essai depuis octobre 2000;
De plus, jusqu'ici il n'a pas été mis en place un véritable cadre technique et politique où s'apprécient l'opportunité et la dimension des innovations introduites. En somme, la faiblesse des moyens d'accompagnement et de suivi des différentes innovations a beaucoup affaibli les approches de renforcement de la qualité tentées jusqu'ici;
- Les résultats au CFEE sont encore faibles (47,59% pour les écoles traditionnelles et pilotes). Malgré l'émergence de dispositifs d'évaluation centralisés (SNERS, PASEC), il faut noter la quasi inexistance d'une culture d'évaluation aux niveaux les plus pertinents : écoles, départements, régions. Ceci constitue un handicap sérieux au pilotage de la qualité sur la base du site;
- Les Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI) qui ont remplacé les écoles normales forment pour une période d'un an selon le principe de la pleine capacité avec la non – automaticité de l'emploi. Le temps de formation ayant beaucoup diminué (de 4 à 1 an), l'ajustement concomitant de la formation continuée n'a pas suivi d'autant plus qu'il est enregistré, au même moment, un afflux important de volontaires de l'éducation formés intensivement sur une période de courte durée (environ 3 mois);
- Le suivi pédagogique des maîtres reste préoccupant malgré l'amélioration des moyens de travail (voiture, budget). En effet, le rapport inspecteur/ maître est de 1 pour 90, ce qui est loin de la norme souhaitée qui est 1 pour 50;
- La promotion de nouveaux processus pédagogiques, bien qu'étant une forte préoccupation, prend beaucoup de temps à se réaliser avec l'efficacité requise. En effet, devant les logiques d'organisation du temps (CDF, journée continue) et de l'espace (extra muros, travail productif...), les innovations relatives à l'introduction dans les programmes scolaires des objectifs liés à l'éducation à la santé, à l'environnement, à la vie familiale et à la population, malgré les techniques nouvelles utilisées, sont loin d'être totalement intégrées;
- Les activités pédagogiques avec utilisation et exploitation de l'outil informatique sont encore très timides dans ce secteur;
- La couverture médicale en milieu scolaire reste très déficitaire. Les inspections médicales des écoles, en nombre insuffisant, n'ont pas les moyens de prévention, de dépistage et de soins des élèves. Aucune visite systématique n'est effectuée pour assurer un bon suivi sanitaire;
- La volonté du Sénégal de faire de ses langues locales des médiums d'enseignement et les véhicules d'une culture diversifiée et ouverte sur l'extérieur a jusqu'ici été limitée ou contredite par de nombreuses contraintes dont les principales sont la non maîtrise de la carte linguistique et la nature provisoire et incomplète des expérimentations;
- Mais en dépit des acquis constatés en matière d'alphabétisation et les résultats de l'enseignement télévisuel en langues nationales, aucune tentative de capitalisation des expériences pédagogiques n'a pu être menée à terme au point manière pouvoir être investir directement ces acquis dans la réforme en cours des curricula de l'éducation de base.

1.1.3. Diagnostic de l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire

En terme d'évolution, l'inscription des filles au CI a connu des avancées significatives surtout a début des années 90 avec l'émergence du projet SCOFI. Le taux d'admission des filles est passé en effet de 38.4% en 1991/92 à 77.4% en 2000. De même que l'indice de parité est passé de 0.73 à 0.90 pour la même période.

Mais, outre Tambacounda qui a connu un bond prodigieux, 6 régions doivent encore accroître leur taux brut de scolarisation, il s'agit de Thiès, Kolda, Fatick, Kaolack, Louga et Diourbel. Pour ces régions, il y a lieu de trouver des stratégies plus conformes à leurs réalités et attentes des familles; les mobilisations standardisées n'ayant pas toujours donné tous les résultats escomptés.

La couverture des zones rurales reste cependant insuffisante malgré les efforts consentis dans le génie civil et à travers les campagnes de mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles.

Du point de vue de la qualité, les filles rencontrent plus de problèmes que les garçons: le taux d'abandon est, à tous les niveaux, toujours supérieur à celui des garçons: par exemple, sur 5 ans, entre 93 et 98 le taux moyen est de :

CI		CP		CE1		CE2		CM1	
G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
3.8	5.5	2.1	4.3	3.8	5.2	1.7	3.7	2.5	7.7

Le taux de redoublement reste encore défavorable aux filles avec 14.7 contre 13.9 pour les garçons en 98/99. Les filles font de moins bonnes performances au CFEE, à l'entrée en 6^{ème}. Les études du SNERS, du PASEC, du GAPS et du MLA l'ont confirmé.

Les obstacles majeurs à la fréquentation scolaire des filles à l'école élémentaire peuvent être classés en trois grandes catégories, à savoir :

- Les facteurs socioéconomiques et socioculturels que sont :
 - La pauvreté
 - Les coûts prohibitifs de l'éducation
 - Les coûts d'opportunité
 - L'appartenance géographique et le lieu de résidence
 - La structure familiale
 - Le niveau culturel des parents, leur attitude à l'égard de l'école,
 - La faible perception de l'intérêt de l'école aussi bien pour les filles que pour les mères,
 - Le mariage précoce
 - Les croyances religieuses
 - L'insuffisance des débouchés sur le marché du travail
 - La faible capacité des filières pour la poursuite des études
 - Le manque de modèles à émuler
 - Les grossesses précoces
 - L'enrôlement tardif à l'école
- Les facteurs scolaires
 - L'insuffisance de l'offre, les distances, l'absence de latrines, de point d'eau, d'infirmerie...
 - Types d'écoles (la mixité, la langue d'enseignement, les programmes...)
 - Les stéréotypes dans les situations d'enseignement-apprentissage (attitudes des maîtres...)
 - Le poids des préjugés sexistes au niveau des programmes et des enseignants
 - La fréquence des redoublements, abandons et échecs scolaires
 - Expulsion punitive pour cause de grossesse.
- Les facteurs politiques et institutionnels
 - Manque d'engagement en faveur de l'éducation des filles, l'éducation des filles est gérée dans un système indifférencié
 - Absence de politique incitative en faveur de la scolarisation des filles, le projet SCOFI est resté à la périphérie du dispositif du PDEF.
 - Volonté insuffisante pour la promotion de l'égalité entre les garçons et les filles
 - L'insuffisance de la prise en charge des interactions entre l'offre et la demande en éducation et son impact sur l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école
 - L'insuffisance des analyses pour la maîtrise des causes et facteurs d'échec scolaire chez les filles
 - La mauvaise interprétation des effets de la qualité sur l'accès à l'éducation et leur interdépendance dynamique
 - L'insuffisance de la prise en compte de la mobilisation autour de l'approche genre en tant que stratégie essentielle de promotion de l'éducation pour tous.

1.1.4. L'Education non formelle

1.1.4.1. Alphabétisation et Ecoles communautaires de base

- L'évolution de la situation de 1988 à 1998

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1988 estimait le taux de l'analphabétisme à 73,1 % pour la tranche d'âge de 6 ans et plus, avec une disparité entre sexes (63,1% pour les hommes et 82,1 %) pour les femmes.

En 1997-1998, la situation du sous – secteur se présente comme suit :

- Les centres d'alphabétisation ont accueilli 184 505 apprenants, soit 5,2 % des 3 520 000 analphabètes de plus de 15 ans, répartis dans 5967 classes.;
- Les écoles communautaires de base ont accueilli 9933 élèves dont 77,3 % de filles réparties dans 341 classes – écoles communautaires encadrées le Projet d'Appui au Plan d'Action (PAPA) et 69 d'ONG.Plus de 95 % de ces classes – écoles sont situées dans de zones rurales dépourvues d'infrastructures scolaires, ce qui contribue à corriger les déséquilibres entre les zones en matière d'offre de services .

Ces efforts ont contribué à réduire le taux de l'analphabétisme de 22 points entre 1988 et 1998 ; ce qui donne, pour les estimations en 1998, un taux de 51,4 % de la population âgée de 9 ans et plus.

□ **Les contraintes du sous – secteur**

Les contraintes majeures identifiées au cours des dix dernières années se résument ci – après :

- Difficultés de maîtriser les statistiques pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes ;
- Faiblesse du système de planification et de gestion de la politique du sous – secteur ;
- Absence d'uniformisation des procédures entre les différents bailleurs, les ministères techniques et la coordination des activités à tous les échelons ;
- Modicité des ressources mobilisées par l'Etat contre l'analphabétisme.

1.1.5. Les écoles dispensant un enseignement en langue arabe

Le diagnostic du fonctionnement des structures ayant en charge l'enseignement de la langue arabe montre, entre autres difficultés :

- La faible utilisation des personnels enseignants dans le primaire;
- L'absence de programme harmonisé ;
- La mauvaise répartition du service éducatif dans ce domaine précis;
- La faible promotion des produits des structures en langue arabe;
- La gestion marginale des enseignants.

A côté de ces difficultés, il faut noter la vivacité de la demande sociale et le dynamisme des écoles franco –arabes en tant que facteur potentiel d'amélioration de la scolarisation.

L'amélioration enregistrée dans la gestion des « daaras » est également à verser dans cette logique, dans la mesure où ces structures correspondent au souci de diversifier l'offre éducative en créant les conditions de l'expression plurielle des modalités d'éducation.

1.1.5 L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes

1.1.5.1. L'insertion socioprofessionnelle des jeunes

Le contexte de l'éducation à la vie courante des jeunes

L'annuaire statistiques du MENETFP révèlent qu'en 1999/2000 68.3 % des enfants âgés de 7-12 ans fréquentent l'école élémentaire et 22.9 des adolescents de 13- 17 ans d'enseignement moyen. Ainsi pour la même année scolaire, la population des deux tranches d'âge est estimée respectivement à 1 621 800 et 812 800. Environ un enfant âgé de 7-12 ans sur trois ne fréquente pas l'école élémentaire et quatre enfants de 13-17 ans ne fréquentent pas le cycle moyen, sans compter ceux qui décrochent au cours du cursus, soit 70% des élèves du CM2. Pour le moyen le taux d'abandon passe de 4,01% en 6^e à 7,79% en 4^e et 46.2 des finissants de passent pas en seconde. La population adolescente et -jeune analphabète peut donc être estimée à 1 000 000 et celle ayant décrochée en fin de CM2 et au cours du moyen sont estimés respectivement à 96 800 et 18 500, soit plus de 100 000 enfants n'ayant probablement pas acquis les compétences minimales.

Par ailleurs, 27% des adolescents ont leur premier rapport sexuel avant 15 ans, 27,2% des filles de 15 à19 ans ont été mariées avant 15 ans. On comprend dès lors l'importance des problèmes d'éducation à la vie familiale. D'un autre coté selon l'enquête des ménages, 53% des demandeurs d'emploi n'ont effectué aucune classe de l'enseignement général et 87% n'ont pas atteint la 3^e. Ces chiffres montrent l'importance de l'insertion sociale des élèves décrocheurs de l'élémentaire et du moyen et de l'apprentissage dans notre système.

C'est donc environ 1 150 000 adolescents et jeunes de 13-18 ans qui vont se présenter à l'âge adulte sans aucune formation professionnelle et de connaissances-attitudes qui puissent favoriser leur intégration dans une société en mutation confrontée à la mondialisation.

Ainsi, l'insertion des jeunes par une éducation à la vie courante se situe dans le contexte global de lutte contre la pauvreté. Du fait que cette question n'a pas été spécifiquement prise en charge dans le cadre du PDEF, il a fallu en faire un objectif à atteindre par le Plan National d'Action de l'EPT. Par conséquent, il s'agit dans le nouveau contexte de la planification, de « répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ».

Dans cette perspective, le Sénégal connaît un ensemble d'expériences pour prendre en charge l'accueil des jeunes pour leur insertion socioprofessionnelle. Outre les structures formelles d'accueil pour la formation qualifiante des adolescents et des jeunes, le système éducatif sénégalais possède un réseau assez important de centres dont la mission est prendre en charge cette frange de la population en situation de risque d'échec social.

les structures formelles de prise en charge de l'adolescence et de la jeunesse : Les centres de formation professionnelle

A ce jour, la tutelle de l'ETFP, souvent déplacée, est assurée séparément par le MENETFP qui a en charge l'Enseignement Technique, et le Cabinet du Ministre Délégué chargé de l'Alphabétisation et de la Formation Professionnelle. L'ETFP compte plus de 75 établissements publics et près d'une cinquantaine d'établissement privé. Il convient de signaler que d'autres ministères abritent des structures de formation professionnelles tels le ministère de l'agriculture, de l'artisanat, de la santé, du tourisme.

Du point de vue de l'accès, la faiblesse de la capacité au niveau du sous secteur s'explique par :

- L'instabilité de la tutelle
- Depuis l'indépendance du pays l'ETFP et plus particulièrement la Formation Professionnelle a changé huit fois de tutelle. Cette instabilité a toujours constitué un obstacle à un fonctionnement optimal des établissements et un facteur limitant dans la continuité et la cohérence des objectifs poursuivis.
- L'insuffisance des structures d'accueil de l'Enseignement supérieur court l'absence de passerelles permettant la poursuite des études, le changement de filières d'ordre professionnel.
 - Le déséquilibre dans la répartition de l'offre de formation
 - L'insuffisance du développement de la formation continue
 - L'inorganisation de l'apprentissage

Au plan de la qualité, les maux dont souffre le sous – secteur sont les suivants :

- Difficultés d'insertion des formés dues à la prise en compte insuffisante dans les programmes des établissements de formation, de la problématique de l'insertion ; au manque de concertation entre les établissements et les entreprises pour adapter les profils aux besoins du marché du travail ; et à l'absence , au sein des établissements, de stratégies efficaces permettant la préparation adéquate et l'accompagnement des diplômés dans leur tentative d'insertion.
- Le déficit de communication dans le domaine de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat
- La faiblesse du financement

La formation professionnelle absorbe environ 2% des ressources de fonctionnement du secteur.

Les principales sources de financement de l'ETFP proviennent de l'Etat, appuyé depuis 1994-95 par les bailleurs surtout dans le secteur agricole.

les structures non formelles de prise en charge de l'adolescence et de la jeunesse

Outre les centres de formation professionnelle formelle, le sous – secteur est peuplé de structures non conventionnelles qui ont l'ambition tout autant que ces centres de favoriser l'insertion sociale des jeunes et des adolescents.

Il s'agit notamment :

- des centres de sauvegarde sociale.
- du système de formation des ONG (ACAPES, ASAFIN;
- Les associations – écoles ;
- Les écoles de chambres des métiers;
- Les cours de formation des CDEPS;
- Les centres de promotion et de réinsertion sociale;
- Le service civique national;
- Les ateliers d'artisan et autres cadres informels d'apprentissage.

L'ensemble de ces structures couvrent un vaste domaine d'activités et sont parfois de bonnes alternatives pour la fourniture en main - d'œuvre de classe intermédiaire au marché du travail.

Pour l'essentiel ces structures sont caractérisées par :

- La modicité des moyens de tous ordres;
- L'insuffisance de la qualité des personnels enseignants;
- L'absence d'harmonisation des méthodes d'intervention;
- Le manque de codification de la politique et des stratégies d'apprentissage;
- Le faible soutien de l'Etat et des communautés;

- L'absence d'un dialogue construit autour des débouchés et sur l'avenir des formés;
- L'absence de décentralisation de la gestion des structures;
- L'absence d'implication du secteur privé dans les processus d'élaboration des curricula.

1.1.5.2. La Formation Permanente des Adultes

Jusqu'aux années 70, des cours du soir étaient dispensés par les maîtres du primaire aux adultes, au sein des classes de l'école élémentaire. C'est par ce biais que beaucoup de travailleurs ont acquis des compétences instrumentales en français et calcul et que certains ont réussi à l'examen de CEPEE.

En dépit des programmes d'alphabétisation, il semblerait que les besoins d'acquisition des connaissances et de compétences de base existe chez les populations. Y répondre par des formules alternatives réalistes et inspirées de l'expérience vécue pourrait constituer, en plus de l'alphabétisation, des stratégies supplémentaires d'atteinte d'une éducation de base universelle. Cependant, les problèmes suivants devraient trouver des réponses :

- L'aménagement du temps d'utilisation des lieux de formations qui peuvent abriter des activités d'apprentissage des élèves, des activités d'alphabétisation et des activités d'éducation permanente des adultes;
- La motivation des personnels assignés à cette mission;
- L'articulation avec les activités développées au niveau des écoles sites et avec les organes de gestion de ces écoles.

II DIAGNOSTIC DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Le système éducatif sénégalais est confronté à un difficile contexte caractérisé par un taux de croissance de la population scolarisable (7- 12 ans) élevé auquel s'ajoutent les contraintes de stabilisation macro- économique limitant la possibilité d'accroître substantiellement les budgets éducatifs.

L'analyse rétrospective des dépenses d'éducation montre que la stratégie retenue pour atteindre les objectifs ne sont pas mis en œuvre. Par exemple le principal objectif est de privilégier l'éducation de base (en termes de taux de scolarisation et de qualité), il devrait résulter de cette option une modification de l'allocation intersectorielle des ressources au profit de l'élémentaire et une modification de la structure des dotations en divers inputs consacrés à ce niveau.

2.1. Dépenses d'éducation

Entre 1992 et 1994 le Sénégal a consacré en général plus de ressources à l'éducation que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne et que ces ressources ont été utilisées assez inefficacement. En 1997, le gouvernement a fait réaliser un examen des dépenses publiques du secteur de l'éducation qui fournit une analyse plus détaillée de l'évolution et de la répartition de ces dépenses et confirme que la performance a été d'une qualité et d'une efficacité médiocres. Entre 1992 et 1997, le montant des dépenses d'éducation publique a augmenté en valeur nominale, passant de 110 à 143 milliards de francs CFA; en valeur réelle, les dépenses d'éducation ont baissé d'environ 14% entre 1992 et 1997, ce qui correspond à une baisse annuelle moyenne d'environ 3,3%. En pourcentage du PIB, on observe également une baisse des dépenses totales, qui sont passées de 5,4 à 4%. Exprimée en termes réels par habitant, cette contraction est plus prononcée, les dépenses de 1996 étant deux fois et demie inférieures à celles de 1992.

2.2. Sources de financement

Les dépenses du secteur public, qui s'établissent à 82 milliards de francs CFA en moyenne annuelle, ont augmenté de 23,2% entre 1992 et 1997, passant de 79 à 97,6 milliards de francs CFA, soit une hausse de 4,6% par an. Malgré cette augmentation en valeur nominale, la contribution du budget de l'état a diminué en valeur réelle pendant cette période. Ainsi,

- (i) la part des dépenses publiques dans le financement total de l'éducation a reculé, passant de 74,68% entre 1992 et 1997 ; s'agissant de l'enseignement public, cette part a également diminué, passant de 80 à 76,4%;
- (ii) la part de l'éducation dans le budget de fonctionnement de l'état (hors service de la dette) est tombée de 34,8 en 1992 à 31,4 en 1997, avant de remonter à 33% en 1998
- (iii) exprimé en valeur réelle, les ressources publiques totales affectées au secteur de l'éducation ont baissé de 12% entre 1992 et 1996;
- (iv) les dépenses publiques, en pourcentage du PIB, se sont contractées, passant de 4,8 à 3,3 entre 1992 et 1997;
- (v) par habitant, la baisse a encore été plus spectaculaire

Le recul de la contribution de l'état a été partiellement compensé par d'autres de financement. Finançant les droits, les transports, les livres et l'entretien, les contributions des ménages à l'enseignement public n'ont cessé d'augmenter au cours des années 90. Estimées à quelques 17 milliards de francs CFA en 1992, ces contributions ont augmenté sensiblement pour s'établir à 26,9 milliards de francs CFA, soit environ 19% du financement global du secteur. Sur ce chiffre, 5,9 milliards de francs CFA sont allés à l'enseignement public en 1992. Ce chiffre est passé à 8,9 milliards en 1996 et 10 milliards en 1998. Environ 15,6 milliards de francs CFA sont allés à l'enseignement privé en 1996. Inférieur à 1% par an, le financement des collectivités est resté très faible et essentiellement destiné à l'enseignement primaire. Bien que fluctuante, l'aide publique au développement représente en moyenne 14,4% du financement de l'enseignement public.

2.3. Répartition intersectorielle des dépenses

Les distorsions de l'affectation intersectorielle des dépenses font ressortir la soudaine augmentation de la part des dépenses consacrée aux services administratifs, qui est passée de 5,8 à 16% des dépenses publiques de fonctionnement entre 1992 et 1993. La part de l'enseignement supérieur, dont les responsables ont mieux réussi à protéger le budget pendant cette période, est en fait passé de 25,6 à 27,7% et est resté relativement stable par la suite, ce qui s'est traduit par la compression des crédits affectés au détriment de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. La part du budget de fonctionnement de l'enseignement secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycle) est tombée de 27,2 à 24,6% et celle de l'enseignement primaire de 40 à 34% entre 1992 et 1994, avant de remonter à 36,6% en 1997. Ces chiffres contrastent fortement avec ceux d'autres pays d'Afrique de l'Ouest comme la Guinée et la Côte d'Ivoire où les dépenses publiques consacrées à l'enseignement élémentaires ont augmenté et représentent respectivement 60 et 40% des dépenses publiques de fonctionnement.

2.4. Répartition économique des dépenses

L'évolution des affectations intra sectorielle illustre la difficulté d'appliquer des principes d'une politique de l'éducation en période de rigueur budgétaire. Au Sénégal, la répartition économique des dépenses d'éducation s'est dégradée entre 1992 et 1997. Ainsi,

- (i) le budget d'investissement a été ramené à 5% du montant total des dépenses d'enseignement;
- (ii) la part des salaires dans le budget de fonctionnement est passé de 76% en 1992 à 79% en 1997;
- (iii) pendant la période 1992-96, les salaires représentaient 97% des dépenses publiques de fonctionnement dans l'enseignement élémentaire, ce qui a conduit à la décision d'adopter un système de recouvrement des coûts des manuels scolaires;
- (iv) les bourses et subventions sont passées de 15,1% en 1992 à 16,2% en 1997; (dont 95% destinés à l'enseignement supérieur) . Entre 1992 et 1996, les livres représentaient 0,7% des dépenses de fonctionnement, et l'entretien environ 5,5%

2.5. Coûts unitaires et maîtrise de la masse salariale

Pendant les années 90, la part croissante des salaires dans le financement a empêché de financer des éléments tels que livres, entretien et encadrement , nécessaires pour assurer un enseignement de qualité. Dans l'élémentaire, la dévaluation, le développement du système des classes alternées et le recrutement de "volontaires" après 1995 ont permis aux pouvoirs publics de réduire les coûts salariaux unitaires par élève en valeur réelle, et donc d'accroître le nombre d'enseignants et de relever le taux brut de scolarisation. Le ratio entre le salaire d'un volontaire et celui d'un enseignant titulaire est de 1 à 5,4 et de 1 à 6,8 lorsqu'il s'agit d'un enseignement en classes alternées. En 1996, les volontaires qui représentaient 20% des enseignants, n'étaient à l'origine que de 9% des coûts salariaux.

2.6. Forces et faiblesses

Dans les années 90 le Sénégal a adopté des objectifs ambitieux dans un contexte de contraction des ressources publiques. Plusieurs points forts et réalisations se dégagent du programme de réformes exécuté par le gouvernement au cours des 10 dernières années. Les pouvoirs publics sont parvenus à : (i) rendre l'enseignement élémentaire plus efficient en réduisant les coûts par l'expansion des classes alternées et le recrutement d'instituteurs volontaires et contractuels, et en mettant au point des modules de formation professionnelle préparatoires peu coûteux ; (ii) confier, avec de bons résultats des programmes d'alphabétisation à des ONG; (iii) transférer la gestion financière hors salaires aux établissements d'enseignement secondaire des 1^{er} et 2^{ème} cycles; et (iv) encourager l'enseignement et le financement privés. Les progrès réalisés sont toutefois restés en deçà des prévisions. En fait, l'examen des dépenses publiques tend à montrer que le gouvernement aurait pu, avec les ressources à sa disposition, porter le taux brut de scolarisation à 75% en l'an 2000 s'il avait exécuté toutes les réformes auxquelles il s'était engagé.

L'incapacité du gouvernement à déplacer les ressources de l'enseignement supérieur et à mettre en place une politique de recouvrement des coûts basée sur des principes d'équité s'est traduite par une plus grande inégalité dans la répartition des dépenses publiques au sein du secteur de l'éducation et a rendu nécessaire une compression des financements publics pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement moyen. La plus grande faiblesse des pouvoirs publics a été d'hésiter à bâtir un consensus avec les enseignants, les étudiants et les parents sur les principaux problèmes du secteur et les réformes envisagées, comme le redéploiement des instituteurs et les procédures de recrutement, le recouvrement des coûts et la limitation des bourses. De ce fait le gouvernement est revenu sur de nombreux aspects des réformes inscrites à son programme, et l'amélioration de l'efficacité des ressources du secteur a été freiné par des retards coûteux. En outre, ni les compétences, ni les responsabilités en matière d'exécution des réformes n'ont été pas expressément définies , ce qui s'est traduit par des lourdeurs bureaucratiques et par un manque d'incitation à créer des systèmes d'information pour suivre le déroulement des réformes et s'appuyer sur des données pour prendre des décisions.

III GESTION INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME

3.1. Le secteur formel

Les préoccupations de mise en place d'une administration moderne, plus flexible, partant plus dynamique, qui décentraliserait toutes les tâches supposées être mieux exécutées par les niveaux locaux, n'ont pas encore été pleinement prises en compte. En effet de sérieuses lacunes ont été enregistrées à différents niveaux, notamment :

- L'insuffisance de la capacité du Ministère de l'Education Nationale à appliquer une approche systémique et par programme, en s'appuyant sur des politiques et des stratégies mieux conçues et rigoureusement planifiées. Cette lacune a été la cause de graves dysfonctionnements structurels du Ministère ;
- La rigidité des méthodes et techniques de gestion qui ont beaucoup de difficultés à s'adapter aux contraintes en ressources humaines ou matérielles;
- L'inefficacité des processus verticaux et horizontaux de communication;
- L'absence de formation continuée des cadres à une gestion administrative efficace et moderne.

En définitive, la taille et la complexité du système éducatif nécessitent la mise au point d'un mécanisme plus hardi de transfert et de délégation de pouvoir. Cela exige naturellement des capacités à négocier, à communiquer.

Le diagnostic de la gestion institutionnelle du système au niveau central sera examiné à travers les points suivants :

- La politique éducative.
- L'organisation structurelle du système;
- Les textes organiques.

Officiellement, le gouvernement sénégalais a une politique éducative consignée dans la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991. Cette loi devrait en principe constituer la charte fondamentale de l'éducation. Mais dans les faits le profil du système éducatif ne reflète que très partiellement les dispositions de cette loi, faute de décrets d'application mais aussi et surtout en l'absence d'une vision globale explicite, cohérente et prospective des finalités, buts et attentes du système dans un contexte de lutte pour le développement et de mondialisation. La conséquence en est le constat d'un éclatement de la politique éducative inégalement conçue et gérée selon des sous-secteurs sans liens organiques précis. Cet état de fait se traduit également par la non maîtrise des multiples interventions dans le secteur liées à la présence de plusieurs projets autonomes souvent financés par des bailleurs différents, sans aucune coordination des actions. Il s'y ajoute au plan général une tendance centralisante marquée de la part du système éducatif ainsi qu'un souci quasi marginal de communication.

Les insuffisances notées quant à la vision en matière de politique éducative déteignent sur l'organisation même du Ministère.

Au plan structurel, le fonctionnement actuel du Ministère se fait de façon hybride, à partir de la supervision de trois organigrammes issus des dispositions du décret 86.877 portant organisation du Ministère de l' Education Nationale, de la loi d'orientation 91.22 du 16 Février 1991 avec un début d'application du cycle fondamental et du décret du 17 Mars 1995 portant création des cabinets des ministres délégués et répartition de leurs services.

Ce sont les mêmes raisons qui sont à la base de la gestion éclatée de l'organigramme de l'enseignement privé avec la domiciliation du préscolaire, de l'élémentaire et du secondaire à la Division de l'enseignement privé et la prise en charge des établissements privés d'enseignement supérieur et d'enseignement technique et de formation professionnelle par les Directions de l'enseignement supérieur, et de la formation professionnelle.

Ce sont ces incohérences que cherche à corriger la loi 94- 82 du 23 décembre 1994 qui visait non seulement à simplifier les procédures d'agrément des établissements d'enseignement privé mais aussi ouvrir le secteur à tous les promoteurs.

C'est à cause de l'absence de ce cadre juridique que l'IGEN n'arrive toujours pas encore à jouer pleinement son rôle de conseil, d'encadrement, de contrôle, d'animation, d'évaluation et d'impulsion du système éducatif.

En définitive, il apparaît clairement qu'aucune réforme en profondeur du système ne peut aboutir avec un dysfonctionnement organisationnel aussi profond avec comme effet d'émettre les énergies et les ressources et de compromettre ainsi les efforts de développement de l'éducation.

L'allure générale des textes de lois qui régissent le Ministère de l' Education Nationale donne l'impression d'un flou institutionnel qui ouvre la porte à des conflits d'interprétations et à des télescopages en l'absence d'un cadrage législatif cohérent et transparent quant aux missions des directions et services.

Au niveau décentralisé/ déconcentré

L'absence d'une stratégie rigoureuse de pilotage se traduit par une mauvaise interprétation des textes par les maires et présidents de conseils régionaux qui ont tendance à accaparer certaines prérogatives dévolues aux structures déconcentrées au point de s'immiscer dans les attributions de l'Etat.

L'émission des centres de décisions et le manque de coordination qui en résulte ont pour conséquence la multiplicité des commandes émanant du niveau central sous forme de rapports à fournir, d'accueil de missions non coordonnées, de convocations simultanées initiées par des structures différentes pour des réunions et des

séminaires sur des sujets aussi nombreux que variés. Tout cela contribue à distraire les services déconcentrés de leur mission de gestion de la qualité

Malgré le transfert de compétences aux structures déconcentrées du ministère, certaines directions ont encore du mal à se départir de leurs anciennes prérogatives. Ces résistances sont de nature à compromettre les efforts d'organisation et de micro-planification, dévolus aux Inspecteurs d'Académie (IA) et Inspecteurs Départementaux de l'Education Nationale (IDEN), les empêchant ainsi de jouer pleinement leur rôle d'interface entre le centre et la base.

L'organigramme actuel des IA, structuré en bureaux sectoriels (examens et concours, personnels...) n'est pas de nature à promouvoir à la base, une bonne gestion du système. Un organigramme en réseaux de services serait plus conforme à cette exigence. Il serait donc plus indiqué de regrouper certains bureaux de façon à avoir un service de suivi-évaluation au lieu des examens et concours, un service des ressources humaines chargé de la gestion administrative, pédagogique et sociale du personnel. Un tel type de restructuration pourrait être appliqué dans les IA et IDEN

La configuration actuelle des Inspections Départementales repose sur des normes qui sont remises en cause non seulement par le développement inégal du réseau lié à l'étalement urbain mais aussi par l'évolution du découpage administratif et politique issu de la décentralisation. Il se pose alors de manière urgente le problème de dysfonctionnement des établissements qui sont à cheval sur plusieurs mairies d'arrondissement.

La décentralisation ayant du mal à se mettre en place, l'intervention des communes dans la gestion des écoles tarde à connaître les effets positifs auxquels on s'attendait.

Dans la région de DAKAR qui compte 43 arrondissements, il n'est pas rare de constater qu'une IDEN doit traiter de ses problèmes avec 3 ou 4 mairies ayant des ressources différentes et étant dirigées par des personnalités différentes.

Le fonctionnement du système à la base n'a pas fondamentalement changé avec la décentralisation. Il revêt toujours ce caractère bureaucratique avec comme conséquences :

L'absence d'initiatives de la part des établissements qui reçoivent tout d'en haut et qui sont gérés par le truchement du calendrier traditionnel des pièces périodiques exigées, au niveau central par des directeurs qui les exploitent sans concertation et sans feed-back

La réduction des cadres de concertation des établissements (conseils des maîtres, des professeurs, de gestion) à des instances consultatives et non décisionnelles

Elle est encore caractérisée par un centralisme bureaucratique qui fait de l'établissement scolaire le réceptacle des décisions émanant des structures décentralisées et déconcentrées. Or, dans la dynamique recherchée, l'établissement doit être perçu comme la cellule de base et non le dernier maillon de la chaîne. Mais ce rôle ne peut être joué qu'avec une bonne administration. Une bonne gestion des établissements d'enseignement doit s'appuyer sur une administration scolaire rigoureuse et se manifester par une application intelligente des textes régissant tous les acteurs.

3.2. Le secteur non formel

La gestion du sous – secteur est assurée par :

- la DAEB, centre de responsabilité assurant la coordination et le contrôle de l'état d'avancement du programme non formel à tous les niveaux. Elle met l'accent sur la mise en place de l'observatoire de l'évolution du secteur avec la base de données sur les actions et les résultats, le suivi et l'évaluation du programme, la production des différents répertoires (matériel didactique, opérateurs, ouvrages et sur les langues nationales...);
- la DPLN, créée pour une politique plus hardie de développement des langues nationales dans une perspective plus institutionnelle de prise en compte de celles-ci.
La DPLN contribue aux côtés de la DAEB à la formulation d'une politique éditoriale en langues nationales et l'élaboration du curriculum d'éducation de base non formelle.

L'organisation des opérateurs

Les opérateurs en Alphabétisation sont organisés dans le cadre de la Coordination nationale des opérateurs en Alphabétisation au Sénégal (CNOAS) dont l'objectif principal est de servir d'interlocuteur au Gouvernement et d'appuyer techniquement les acteurs intervenant dans le sous-secteur.

L'organisation de la concertation

Le Gouvernement a mis en place le Comité National de Concertation et d'Appui Technique pour l'aider à prendre les décisions dans un contexte de gestion indirecte.

Ses missions sont les suivantes :

- Participer à la formulation de la politique d'éducation non formelle ;
- Mobiliser l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre du plan d'action;
- Analyser les résultats de la mise en œuvre du plan et suggérer des éléments de correction des options;
- alider les textes réglementaires et les manuels des procédures.

Au total, du diagnostic du secteur de l'éducation non formelle, il ressort les conclusions suivantes :

- 1 Faiblesse de la fréquentation des classes d'alphabétisation des les zones péri-urbaines
- 2 Inefficacité du dispositif central d'évaluation des projets d'alphabétisation à cause d'une forte centralisation des missions de suivi et d'évaluation
- 3 Insuffisance de la formation, de l'encadrement et de la motivation des facilitateurs et des superviseurs, l'essentiel de la formation et des ressources étant investi dans la « professionnalisation » des opérateurs
- 4 Inadaptation du matériel didactique aux objectifs de fonctionnalité des programmes d'alphabétisation
- 5 Inadaptation des outils et des méthodes d'évaluation en vigueur aux objectifs et aux caractéristiques des cibles des programmes d'alphabétisation
- 6 Inadaptation du mode de gestion et de fonctionnement de la CNOAS du fait de la monopolisation de la structure par une poignée d'opérateurs
- 7 Absence de la fonction d'interface entre projets et opérateurs
- 8 Non implication de beaucoup d'opérateurs membres du réseau alphabétisation du CONGAD.

IV DIAGNOSTIC DE LA GESTION PEDAGOGIQUE DE LA QUALITE

Malgré la multiplicité des innovations pédagogiques et des réformes de programmes à tous les niveaux du système éducatif sénégalais, les rendements scolaires et universitaires sont restés faibles.

Les études récemment faites au niveau de l'élémentaire révèlent que les niveaux de maîtrise en français, mathématiques et sciences sont très insuffisants (SNERS-PASEC).

Les taux de redoublement et d'abandon, quel que soit le cycle considéré, demeurent préoccupants au regard du caractère élevé du nombre d'années - élève et du nombre d'années - étudiant.

Cette faiblesse des rendements internes est en grande partie liée aux déficiences du dispositif pédagogique qui prévaut dans le système :

- prédominance d'un enseignement de type intellectualiste, faiblement lié aux réalités et préoccupations de l'environnement social, culturel et économique;
- enseignement de type frontal, centré sur la mémorisation en lieu et place du développement des processus supérieurs susceptibles de développer chez les apprenants l'autonomie et la créativité;
- électivité accrue en contradiction avec la recherche de la qualité pour tous.

En outre, les conditions d'enseignement et d'apprentissage posent un certain nombre de problèmes :

- les manuels scolaires sont très peu disponibles quel que soit le cycle considéré;
- Les classes ont pour la plupart des sur effectifs qui compromettent réellement la qualité des services éducatifs;
- Le matériel pédagogique en général est insuffisant dans les écoles;
- Le temps d'enseignement – apprentissage est strictement insuffisant et mal géré;
- Le mode d'évaluation(compositions mensuelles, devoirs écrits journaliers ...) est obsolète;
- La faible adhésion des enseignants aux innovations pédagogiques dont le reflet est la multitude de réformes caractérisées par le non succès, constitue un facteur quelque peu négatif et handicapant pour la rénovation du système;
- La démotivation des enseignants que traduit une tendance chronique à la routine ;
- La faible implication des enseignants dans les choix de la politique éducative se traduit par la forte centralisation des décisions au sommet;
- La solitude de l'école et des enseignants dans la gestion pédagogique a eu pour effet d'écarter aussi bien les collectivités que les partenaires au développement d'une possible sollicitation de ceux – ci dans l'effort de développement du système scolaire local.

TROISIEME PARTIE PLAN D' ACTIONS DES SOUS-SECTEURS

I PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D' ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L' EDUCATION DE POUR TOUS

1.1 Les stratégies globales du Plan d'Action se fondent sur les principes directeurs suivants :

1.1.1. La gestion optimale des ressources financières et matérielles par :

- la mise en place d'une politique de gestion optimale centrée sur les principales activités : rentrée, budget, examens, logistiques, mouvement du personnel, calendrier scolaire et universitaire ;
- a définition des critères de qualité pour une meilleure utilisation et l'allocation des ressources en vue de dégager de nouvelles ressources ;
- a précision des buts, des attributions des structures centrales du MEN et l'amélioration de leur coordination et leur collaboration ;
- la rationalisation et la modernisation des procédures administratives ;
- la création d'un nouveau régime financier pour une meilleure allocation et utilisation des ressources.

1.1.2. L'utilisation rationnelle des enseignants par :

- Le redéploiement des enseignants en service dans les structures administratives vers les établissements scolaires ;
- Le respect des charges horaires ;
- La définition d'un code de déontologie et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignement pour sa promotion ;
- La promotion d'une bonne gestion du mouvement du personnel pour éviter la désertion des classes et la ruée vers les postes sédentaires .

1.1.3. L'amélioration des programmes d'enseignement par :

- Le développement d'un nouveau curriculum de l' Education de Base (CEB) : élaboration, mise à l'essai, implantation, généralisation ;
- La révision des programmes du cycle fondamental supérieur dans l'optique d'un curriculum adapté, mettant l'accent sur le caractère pré-professionnel des enseignements;
- La réforme des curricula des lycées dans le cadre de la dynamique de diversification des filières ;
- La redynamisation des structures d'édition nationales ;
- Le développement d'une politique documentaire par la mise en place de bibliothèques dans les établissements.

1.1.4. Le renforcement du réseau scolaire par :

- La construction, réhabilitation et équipement des structures;
- L'accroissement des moyens de la politique d'équipement et de maintenance du patrimoine bâti ;
- L'aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives ;
- Le renforcement de la fonctionnalité des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) par la mise en place d'un équipement approprié ;
- L'équipement des établissements en matériels de reprographie.

1.1.5. Le développement de l'enseignement des sciences et techniques par :

- Le relèvement du niveau de l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques ;
- L'amélioration du système d'orientation en troisième pour rééquilibrer les différentes filières au profit des sciences et techniques ;
- La sélectionner de départements scientifiques pilotes dans chacune des universités pour les hisser sur le plan qualitatif au niveau international ;
- L'élargissement de l'activité de recherche et l'amélioration de sa qualité.

1.1.6. L'extension de l'utilisation des nouvelles technologies par :

- La connexion des établissements à Internet ;
- Le développement de l'enseignement de l'informatique;

- L'utilisation des NTIC comme moyen d'amélioration des processus d'enseignement/apprentissage;
- L'utilisation des NTIC pour une gestion des établissements orientée vers la recherche de la qualité.

1.2. les stratégies spécifiques

1.2.1. Développement Intégré de la Petite Enfance

- *S'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté;*
- *Impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants;*
- *Favoriser la coopération entre le milieu et les institutions;*
- *Initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir de meilleurs pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif;*
- *Prêter une attention particulière aux enfants désavantagés et des groupes particuliers comme les familles faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA etc;*
- *Elargir la gamme des options en vu d'une complémentarité, incluant les programmes en direction de la famille et de la communauté et des enfants;*
- *Inclure, dès le début, dans les programmes un contrôle et une évaluation;*
- *Fournir aux familles et communautés, partenaires privilégiés dans les actions en faveur du jeune enfant, des informations et connaissances favorisant l'accès aux ressources;*
- *Renforcer les capacités des familles à mieux prendre soin des jeunes enfants;*
- *Assurer la promotion de la participation égale des pères et des mères à l'éducation de leurs enfants;*
- *Mettre en place des actions inter – générationnelle impliquant tous les membres de la familles : père, mère, frère, sœur, grands parents;*
- *Développer un curriculum flexible intégrant les préoccupations, les valeurs, les pratiques sociales de référence, les besoins des communautés bénéficiaires afin de donner du sens aux apprentissages et de rendre l'école crédible;*
- *Développer des programmes adaptés aux différents contextes d'où le choix de formules simples et peu coûteuse;*
- *Assurer le recrutement en quantité suffisante et la formation de superviseurs pour assurer le relais des corps de contrôle (actuellement en nombre insuffisant) et couvrir la formation et le suivi jusqu'à la base (dispositif décentralisé);*
- *Recruter ces superviseurs parmi les sortants de EFI non engagés par la fonction publique et formée en formation de formateurs.*

1.2.2. L' Enseignement élémentaire

- *Le développement de l'enseignement de la langue arabe pour mieux répondre aux préoccupations des populations;*
- *l'introduction et la promotion des langues nationales pour une plus rapide et une meilleure universalisation de l'accès;*
- *la mise en place à tous les niveaux: national, régional, départemental et même au niveau de l'école d'un observatoire de la qualité et de l'efficacité des apprentissages;*
- *Un soutien plus accru aux écoles privées;*
- *Le développement d'une culture de la maintenance.*

1.2.3. L'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire

Afin de bien impulser une politique du genre, il est nécessaire de s'appuyer sur les stratégies suivantes:

- communication média pour une large information : information par la télévision, la radio, par des spots publicitaires, des affiches, T-shirts...;
- communication non média par la formation, l'éducation des cibles à toucher pour une réelle mobilisation sociale de toute la communauté;
- *Le développement d'un partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre par le milieu.* L'apport des partenaires extérieurs sera coordonné par des organes bien structurés.;
- La concertation et le partage devront être la base de toutes les actions;
- *La recherche action : elle sera la stratégie d'élimination des inégalités entre régions, entre sexes. L'application de techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche action.*

1.2.4. L'Education non formelle

Pour la mobilisation des ressources financières

- *Mettre en place le Centre National de Ressources qui remplira les fonctions d'Agence d'exécution technique et financière du PDEF;*
- *Développer des stratégies d'implication du secteur privé par l'intégration de l'alphabétisation dans les plans de formation en cours d'activité au profit des ouvriers analphabètes;*
- Renforcer la concertation et la sensibilisation en direction du patronat pour la prise en compte de la dimension de l'éducation de base des ouvriers et autres employés ; imaginer à cet effet des formules de subvention destinées à financer les activités d'alphabétisation (taxes, bonus, système de parrainage, etc.) ;
- Ré allocation des ressources budgétaires de l'éducation au profit de l'éducation de base..;
- Impulser des modes de participation communautaires adaptés au contexte socioculturel et économique;
- Développer des stratégies de réduction des coûts unitaires de formation, par la sollicitation et l'implication du Service Civique National et du mouvement associatif dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation;
- *Rendre optimale l'utilisation des infrastructures et des équipements disponibles (écoles, établissements du moyen secondaire, Centre de Développement de l'Education Populaire et Sportive (CDEPS), foyers de jeunes, de femmes)*

Pour l'alphabétisation universelle

- Mettre en place un dispositif de relais capable de créer les conditions d'un transfert et d'un partage de savoir au sein de la communauté, sur des bases objectives et démocratiques afin de promouvoir une éducation inter - générationnelle;
- Mettre en place des stratégies de formation polyvalente de façon à pourvoir le système en éducateurs de l'éducation de base, capables d'intervenir aussi bien dans le formel que dans le non formel;
- Promouvoir pour cela un cadre de concertation au niveau local afin d'articuler le formel au non formel;
- Opter pour une discrimination positive en faveur des femmes, des enfants mendians, des handicapés des travailleurs analphabètes des zones rurales et péri urbaines, en proposant des programmes prioritaires et adaptés à leurs besoins spécifiques;
- Développer de vastes programmes d'information et de sensibilisation des communautés sur la relation entre éducation de base et développement communautaire;
- *Rendre attrayante l'offre de programme de formation en introduisant des méthodes et approches andragogiques participatives telles que « REFLECT » et la méthode expérientielle;*
- *Faciliter l'accès au crédit aux associations et groupements de quartier ayant une expérience avérée dans le domaine de l'alphabétisation et capables de s'investir volontairement dans la lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté.*

Pour améliorer la qualité

- Rénover les approches et les méthodes d'alphabétisation afin de susciter plus d'engouement pour les programmes et maintenir ainsi l'intérêt des participants;
- Renforcer la motivation des facilitateurs en améliorant leur prise en charge quitte à réduire les lignes budgétaires des autres domaines du fonctionnement des programmes d'alphabétisation (séminaires nationaux et internationaux, taux de rémunération des responsables de sous projet, missions de suivi – supervision du niveau central...);
- Renforcer les capacités des acteurs, notamment les facilitateurs, les superviseurs, les gestionnaires de sous projets, les Responsables Départementaux de l'Alphabétisation (RDA) et les membres des comités de gestion des programmes d'Alphabétisation;
- *Identifier des stratégies d'articulation entre la mise en œuvre des programmes d'EPT et la lutte contre la pauvreté par le financement de projets productifs initiés par les communautés de base;*

- *Encourager le crédit - épargne et la formation à l'entrepreneuriat en intégrant ces dimensions dans les plans de formation;*
- Poursuivre et capitaliser la Recherche / action sur la mise à l'essai des curricula de l' Education de base;
- Améliorer le dispositif de suivi et d'évaluation de la qualité;
- Décentraliser le dispositif de suivi et d'évaluation de la qualité de façon à impliquer les structures à la base dans les processus d'accompagnement et de régulation;
- Encourager les pratiques de l'auto - évaluation.

Pour la conservation des acquis:

- Appuyer l'édition d'ouvrages et de presses en langues nationales;
- *Prendre les actes officiels en matière de réglementation de l' Education non formelle, notamment les Ecoles Communautaires de base;*
- *Elaborer les plans de formation technique dans les différentes filières et activités professionnelles;*
- Développer des stratégies d'auto apprentissage et de formation à distance;
- Prendre des mesures institutionnelles pour la promotion des langues nationales dans l'exercice quotidien des services administratifs;
- Traduire et diffuser des documents de référence en Langues nationales.

Pour l'amélioration du pilotage

- Restructurer le secteur par une déconcentration accrue des services spécialisés de l'Etat.;
- Redistribuer les rôles avec une plus grande responsabilisation des Collectivités Locales;
- Instaurer une concertation permanente entre tous les acteurs par la redynamisation des cadres existants;
- Elaborer et appliquer systématiquement les manuels de procédures;
- Renforcer les capacités des organisations communautaires de base en matière de pilotage des programmes d'éducation non formelle.

Pour le suivi et l'évaluation du plan

- Rendre disponible une base de données fiables à tous les niveaux sur l' Education non formelle;
- Poursuivre et accompagner l'étude longitudinale sur l'alphabétisation;
- Mener des actions d'évaluation régulières à tous les niveaux ;
- Capitaliser de façon systématique les expériences acquises en matière de pilotage, du maintien des acquis et des méthodes porteuses de succès;
- Renforcer la participation communautaire dans la conception et la mise en œuvre des actions d'évaluation.

1.2.5. L'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes

- *Rechercher l'égalité des sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles aussi bien dans l'accès que dans le maintien et la priorité accordée aux zones et couches des jeunes défavorisés ;*
- *Créer et densifier un réseau de Centres de Formation Professionnelle Communautaires de proximité en sus des centres non formels existants et polarisation par les CFP classiques ;*
- *Enrôler les adolescents et jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans avoir acquis les instruments minimaux;*
- *Etendre le champ aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement, aux compétences en langues, calcul et vie courante et aux compétences professionnelles;*
- *Porter une attention particulière aux adolescents et aux jeunes défavorisés;*
- *Procéder à une alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes;*
- *Instaurer des partenariats croisés d'une part au niveau de la formation (maîtres-artisans/ encadreurs, CCFP/CFP, CCFP/communauté (CL, Parents), Etat/ONG;*
- *Trouver une plus -value pour les maîtres-artisans dans les domaines du renforcement de leurs capacités techniques et de l'accès à des sources de financement ;*
- *Développer l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation ;*
- *Instaurer une pertinence et une flexibilité du curriculum d'éducation/formation professionnelle;*
- *Utiliser de tous les espaces de formation existants;*
- *Motiver les personnels qui consentent à participer aux activités d'éducation permanente des adultes;*
- *Promouvoir une coalition avec les médias afin d'utiliser les canaux d'information , de communication et d'actions en faveur de l'éducation pour tous.*

II PLAN D'ACTIONS

2.1 Le Développement Intégré de la Petite Enfance

COMPOSANTE ACCES

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	période	coût
Action 1 Mobilisation sociale	Créer un mouvement participatif en faveur d'une meilleure prise en charge de la petite enfance	Médias et non médias	Mise en place de comités fonctionnels à chaque niveau, Personnels formés en mob soc, Programmes de mob. Sociale plus efficace	Organisation de comités et appui, Formation, Suivi-évaluation	2001 à 2010	
Action 2 Construction, Réhabilitation et équipement de structures d'accueil de la petite enfance	<i>Elargir l'accès pour satisfaire la demande</i>	<i>Elaboration de modèles communautaires durables et peu coûteux tenant compte des besoins spéciaux</i>	<i>Cases et centres construits et équipés</i>	<i>Construction d'au moins 20 000 cases des tout-petits Réhabilitation et construction de centres DIPE</i>	2001 à 2010	
Action 3 Recrutement des personnels	<i>Doter toutes les structures de personnels d'encadrement</i>	<i>Choisir des partenaires dynamiques et motivés à la base pour assurer une gestion correcte des structures</i>	<i>Chaque structure dispose de personnels nécessaires</i>	<i>Recrutement de personnels suffisants</i>	2001 à 2010	
Action 4 Recensement des enfants handicapés de 0-6 ans	<i>Identifier les besoins de prise en charge de cette cible</i>	<i>Enquête et mise en place de base de données</i>	<i>Disponibilité d'une base de données pour l'enfance handicapée</i>	<i>Etude pour faire l'état des lieux</i>	2001 à 2002	

COMPOSANTE QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	période	coût
<i>Action 1 Formation des personnels</i>	<i>1/Développer chez les personnels des savoir et savoir-faire articulés à la gestion des structures DIPE ;</i>	<i>1/ Stages de formation dans les écoles de formation des Instituteurs 2/ Ateliers-Séminaires de formation pour les personnels d'appui(assistantes maternelles, monitrices, etc)</i>	<i>Personnels formés et aptes à gérer les structures DPIE</i>	<i>1/Formation initiale et continuée des personnels ;</i>	<i>2001 à 2010</i>	
	<i>2/ Aider les parents à prévenir et à suivre certaines déficiences par le dépistage précoce.</i>	<i>Ateliers de formations sur la base de modules pertinents.</i>	<i>Parents et communautés sensibilisés et formés à la prévention et au suivi de certaines déficiences.</i>	<i>2/ Informer et appuyer les parents et la communauté sur les modalités pertinentes de prévention et de prise en charge de l'enfance handicapée</i>	<i>2001 à 2010</i>	
	<i>3/ renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des partenaires à la base ;</i>	<i>Développer un partenariat dynamique à la base</i>	<i>-Existence de comité de gestion opérationnel dans chaque structure DIPE, -Programme d'activités élaboré et mis en oeuvre</i>	<i>-Mise en place de comités de gestion opérationnels ; -Elaboration de programme d'activités planifiées à la base</i>	<i>2001 à 2010</i>	
<i>Action 2 Mise en place d'un curriculum adapté aux besoins de la petite enfance</i>	<i>Concevoir et expérimenter un curriculum centré sur les besoins de la petite enfance intégrant les besoins spéciaux de l'enfance déshéritée</i>	<i>Revisiter le livret horaire-programme et le dispositif de mise à l'essai</i>	<i>Document analytique sur le livret horaire programme et le dispositif de mise à l'essai disponible</i>	<i>1/ Diagnostic du livret horaire-programme et du dispositif de mise à l'essai ;</i>	<i>2001</i>	
		<i>Atelier de production d'un modèle pertinent, intégrateur</i>	<i>Existence d'un modèle curriculaire partagé et validé</i>	<i>2/ Redéfinition d'un modèle curriculaire pertinent et adapté pour tous petits enfants</i>	<i>2001</i>	
		<i>Atelier de production</i>	<i>Schéma expérimental disponible et partagé</i>	<i>3/ Elaboration d'un schéma expérimental simple et flexible</i>	<i>2001</i>	

		Atelier de production	Outils méthodologies disponibles	4/ Elaboration d'outils méthodologiques susceptibles d'améliorer les conditions de travail des petits enfants	2001	
		Séminaire de formation	Expérimentateurs choisis et formés à la nouvelle approche curriculaire	5/ Formation des expérimentateurs	2002	
		Identification de zones tests et mise en oeuvre	Mise en oeuvre de l'expérimentation	6/ Expérimentation du curriculum	2002	
Action 3 Fourniture de matériels didactiques, ludiques, services de santé, de nutrition et équipements de soutien pour la petite enfance handicapée	1/ Favoriser le développement harmonieux des tout-petits	-Achat de certains matériels -Valorisation de techniques locales de fabrication de mat. didac. -Ateliers de production de mat. didac.	Disponibilité de mat. Didac., ludiques et de soutien pour les handicapés	1/ Equipement des structures en matériels didactiques	2002 à 2010	
		-Achat de livres, jouets ; -Développement de partenariat ; -Ateliers de production de livres et jouets	Bibliothèques et ludothèques équipées	2/ Equipement des bibliothèques et ludothèques en livres et jouets		
		-Achat, -Partenariat -Atelier de production	Espaces de jeux aménagés	3/ Equipement en jeux de plein air		
		Développement d'un réseau partenarial, synergie entre les différents programmes(PLP, PLMN, PDEF...)	Cantines équipées et fonctionnelles	4/ Equipement des cantines		
			Services sanitaires assurés	5/ Equipement sanitaire		

COMPOSANTE GESTION

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	période	coût
Action 1 Mise en place d'un cadre	Garantir une meilleure prise en charge des petits enfants	Mise en place d'un dispositif d'insertion et	Textes législatifs disponibles et	Mise en place de services de soutien	2002	

<i>législatif</i>	<i>souffrant de déficiences, ou en situation de risque</i>	<i>de suivi des enfants défavorisés dans les institutions normales</i>	<i>opérationnels</i>	<i>d'éducation spéciale en faveur des tout-petits , particulière les petites filles</i>		
<i>Action 2 Promotion de la participation de la communauté et des familles dans la mise en œuvre du programme</i>	<i>Assurer une meilleure prise en charge des tout-petits</i>	<i>Développer des actions de coopération entre le milieu et les institutions</i>	<i>Réseaux de soutien créés et fonctionnels</i>	<i>Création de réseaux de soutien au niveau des familles et de la communauté</i>	<i>A partir de 2002</i>	
<i>Action 3 Réduction de la pauvreté</i>	<i>Assurer la pérennité du fonctionnement correcte des structures DIPE</i>	<i>Faciliter l'accès aux ressources(programme de lutte contre la pauvreté) aux acteurs impliqués dans le fonctionnement des structures DIPE</i>	<i>Appuis disponibles et bien gérés</i>	<i>Affectation de ressources aux communautés pour développer des activités génératrices de revenus</i>		
	<i>Aider les familles pauvres à mieux survenir aux besoins de leurs enfants</i>	<i>Informar sur les possibilités d'accès aux ressources des programmes de LP, renforcer les capacités en gestion des ressources.</i>	<i>Parents et communautés informés et bénéficiaires des ressources pour une meilleure prise en charge des enfants</i>	<i>Appui techniques et financiers aux familles nécessiteuses</i>		
<i>Action 4 Suivi-évaluation</i>	<i>Assurer un suivi-évaluation permettant d'apporter les correctifs nécessaires pour une bonne réalisation du programme</i>	<i>Installer à travers les unités centrales et décentralisées des organes de suivi-évaluation</i>	<i>Unités de suivi-évaluation installées et fonctionnelles</i>	<i>Mettre en place un dispositif de suivi des indicateurs de développement et de protection des tout-petits</i>	<i>2002</i>	
<i>Action 5 Coordination partenariale</i>	<i>Favoriser une prise en charge globale et intégrée du jeune enfant</i>	<i>Mise en place de comités multisectoriels</i>	<i>Synergie réalisée pour un développement global de la petite enfance</i>	<i>Coordonner toutes les interventions en faveur du jeune enfant</i>	<i>2001</i>	

2.2 L' Enseignement primaire

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	période	coût
Action1. Construire et réhabiliter 20 000	Elargissement de l'accès en créant des places suffisantes pour	-Faire appel aux entreprises locales, aux ONGs et aux collectivités locales	2000 salles de classes construites et 300 salles dégradées ou abris	Mobilisation des capacités de construction et des ressources pour la mise en place des infrastructures et des	2001- 2010	108000000

salles de classes dans la période décennal	atteindre un TBS de 94,4% en 2007 et 100% en 2010.	- compléter les structures de 3, 6, 12 classes	provisoires réhabilités ou remplacés/an	équipements		
Action 2. Rentabiliser les locaux et le personnel	- utilisation maximale des locaux et du personnel - contribuer à l'élimination des écoles à cycles incomplets - Accroître des effectifs enrôlés	Mobilisation et sensibilisation des communautés Maintien des indemnités mensuelles allouées aux maîtres	Le nombre d'élèves fréquentant un cycle complet passe de 64% à 75%	- Développement des innovations majeures (CDF, CMG) - Vulgariser en français et en langues nationales les normes en matières d'effectifs et les conditions de mise en place des CDF et des CMG - Dresser la carte des régions ciblées sur la base des données retenues	2000-2010	
Action 3. Recruter et former des enseignants	Mettre en adéquation le développement de l'offre et la couverture en enseignants qualifiés	Capacité des EFI portées à 2 cohortes de 1250 volontaires chacune (dont 300 personnes à distance, et 75 auditeurs par an et par année par EFI)	Durée de formation portée de 3 à 5 mois Meilleure représentation des femmes Formation payante maintenue pour les auditeurs libres des auditeurs libres recrutés dans le privé	- Restructuration et augmentation de la capacité des EFI et recrutement dans le stock des sortants FI - Développement et mise en œuvre d'un nouveau référentiel de compétences de la formation initiale - Mise en place d'un dispositif amélioré de formation continuée	2001- 2010	
Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	période	coût
Action 4. Réduire et éliminer les disparités	Amélioration de l'accès équitable à l'école élémentaire par une analyse plus fine des réalités de contexte afin de restaurer l'équilibre	- Approvisionnement en eau des zones pauvres et renforcer l'implantation de points d'eau et de latrines dans les programmes de construction	100 écoles par an branchées au réseau de la SDE puits foncés, latrines et de blocs d'hygiène construits	Analyse des études réalisées et en cours Etude comparative du privé et du public Identification des écoles et conceptions d'un plan d'actions en mettant l'accent sur les zones où les disparités sont les	2000- 2010	

	au plan pédagogique et structurel	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation d'écoles; - Création de cantines scolaires - Soutien en matériel didactique et fournitures scolaires - Mobilisation en faveur des enfants pauvres 	200 cantines scolaires créées en zone rurale 40 000 enfants dont filles dotés de manuels et de fournitures scolaires à	plus criardes et la paupérisation la plus forte Mise en place d'un dispositif expérimental retenant les localités les plus défavorisées en matière de disparités		
Action 5. Soutenir les écoles privées	<i>Promouvoir et appuyer l'enseignement privé, afin d'élargir l'accès à l'éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Recensement des structures en vue de leur intégration dans le fichier de la DPPE -Etudes préalables sur l'identification des besoins et sur les modalités d'intégration et l'adoption d'un dispositif de collecte, de création de fichiers informatiques et de gestion - suivi régulier par les IDEN et évaluation régulière du dispositif mis en place 	25% des effectifs sont pris en charge par ces structures	<ul style="list-style-type: none"> - étendre la collecte de statistiques relatives à ces écoles - organiser une concertation régulière avec toutes ces écoles - fournir à ces écoles une assistance technique en termes de formation et d'adaptation/adoption du curriculum - les aider à acquérir des manuels 	2000- 2010	
Action 6. Développer l'éducation intégratrice	<ul style="list-style-type: none"> - élargir l'accès - améliorer la qualité de l'éducation intégratrice - renforcer la gestion institutionnelle et pédagogique du sous-secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - construction et équipement d'un centre pour déficients mentaux - construction dans les capitales régionale de centres d'éducation intégratrice - achèvement du plan directeur du Centre verbal de Dakar - élargissement de l'offre à l'INEFJA et au Centre Talibou Dabo - testing et promotion d'un nouveau curriculum de l'éducation intégratrice - dotation des centres en matériel didactique - sensibilisation et mobilisation sociale 	- 1100 nouvelles places créées	<ul style="list-style-type: none"> - diversification des types de structures - recensement des enfants handicapés en sériant les types d'handicaps et en tenir compte dans le fichier de la coordination du Programme - intégration progressive des enfants ayant des besoins spécifiques - prise en compte de ces besoins dans le curriculum - renforcement de la formation et recrutement d'enseignants 	2001- 2008	
Action 7. Réduire les redoublements et les abandons	- mettre en place un dispositif pédagogique permettant la réduction des taux de	-campagne de sensibilisation instauration de journées de rencontres entre parents d'élève et partenaires dans	Parents sensibilisés sur les redoublements	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un système qui permet de collecter et d'émettre des idées sur les performances des élèves - identification des zones les plus 		

scolaires	redoublement et d'abandon en général, et en particulier chez les filles	toutes les écoles - instauration d'un système de recueil d'informations sur les élèves - identification des zones sensibles à l'abandon - renforcement du suivi et de l'encadrement des groupes d'élèves en difficulté - renforcement des cahiers de charge en mettant un accent particulier sur les redoublement et les abandons	Meilleurs résultats des élèves	sensibles pour apporter des remédiations adéquates - amélioration des approches pédagogiques - développement de campagnes d'information et de sensibilisation sur les conséquences néfastes du redoublement et de l'abandon		
Action 8.- développer un nouveau curriculum de l'éducation de base	- accroître la pertinence, la fiabilité et la globalité des apprentissages en donnant du sens à l'éducation par le développement des compétences liées à la vie courante et à l'insertion sociale	- impression des Livret Horaires et Programme (LHP) - échantillonnage intégrant tous les types d'organisation scolaire et extra scolaire des différents milieux - restructuration du pilotage - regroupement de production d'outils pour les acteurs à la base. - séances de travail avec les accompagnements scientifiques et techniques - séminaires de partage et de préparation de la mise à l'essai - formation des enseignants de l'échantillon - sensibilisation /mobilisation des partenaires	LHP imprimés Echantillon plus pertinent Organes de pilotage plus efficaces Coordination des deux accompagnements Séminaires tenus Enseignants formés Partenaires plus engagés	- définition des compétences et des domaines de formation à installer - mise en place d'un système de planification des apprentissages - développement d'approches de pédagogie active intégrative et interactive - élaboration, édition, diffusion et utilisation de matériel /supports didactiques et pédagogiques appropriés - développement de procédures et construction d'instrument d'évaluation des apprentissages - validation des contenus du Livret horaire et programmes et prise en charge des différentes langues - construction des autres composantes - promotion d'un environnement favorable à l'implantation du curriculum - réinvestissement du produit de recherche et d'échange dans la construction de curricula	2001- 2006	
Action 9. Généraliser et pérenniser l'éducation environnementale	Généraliser et pérenniser l'éducation environnementale	- mise en œuvre du PAGE durant les 3 premières années du programme	Dispositif d'évaluation, d'extension progressive et de pérennisation mis en place	Poursuivre la formation et le perfectionnement des formateurs renforcer les modules par la formation des élèves – maîtres et des inspecteurs - élaborer un dispositif de suivi – appui plus fonctionnel - promouvoir la recherche à l'ENS et dans les EFI - renforcement de la place de l'éducation environnementale dans la formation	2000- 2010	

				continue - développement de la communication et des échanges -		
Action 10. Améliorer la santé et la nutrition scolaire		- Compléter les analyses de situation nationale et régionale spécifiques - visites bio médicale de base - préparer et tester les interventions - renforcer les capacités des acteurs	- au moins 90% des élèves ont subi une visite médicale, déparasités et ont reçu une dose de vitamines et de fer - toutes les écoles désinfectées une fois l'an	- analyse des situations régionales et nationales - visite bio médicale de base pour la collecte d'informations sur la santé des enfants - préparation et tests des services de santé de l'école de base -déparasitage et administration d'une vitamines et de fer -désinfection des écoles	2000- 2007	
Action 11. Introduire et promouvoir les langues nationales	Promouvoir l'introduction et l'utilisation des langues nationales à l'école élémentaire	modalités de renforcement et d'extension du curriculum - manuels en langues nationales pour les niveaux 1 et 2 , de matériels didactiques - dispositif d'évaluation et mise en cohérence globale du curriculum - évaluation de l'efficacité de la stratégie - échanges inter états dans les pédagogies des langues nationales - généralisation progressive - développement d'un environnement relations utiles entre l'école, les centres d'alphabétisation, le secteur productif, sportif, artistique et littéraire - évaluation continue de l'efficacité de l'utilisation des langues nationales	- L'enfant sait lire, écrire, compter, communiquer et résoudre ses problèmes de vie quotidienne dans sa langue nationale - Langues Nationales introduites dans le dispositif pédagogique mis en œuvre à l'école de base	- maintien du français, langue seconde et utilisation conjointe des langues nationales et - mise en place des processus d'enseignement – apprentissage en vue de l'amélioration des didactiques disciplinaires et interdisciplinaires autour des compétences - introduction des langues nationales, langues d'enseignement- apprentissage dans les premiers niveaux de l'élémentaire - production de manuels et de matériels didactiques en langues nationales - adoption d'un dispositif d'édition de supports écrits et de matériels audiovisuels - mise en place d'un dispositif d'évaluation mise en place d'un schéma directeur adopté mise au point d'un dispositif pédagogique sur la base du LHP formation des inspecteurs, des maîtres et des évaluateurs aux langues	2000- 2010	

		- renforcement des perspectives d'éducation		nationales - mise en place d'un dispositif de communication et de mobilisation des acteurs et partenaires		
Action 12. Développer l'enseignement de l'arabe	- étude sur l'enseignement en langue arabe à tous les niveaux et notamment à l'élémentaire	-Etudes statistiques , carte scolaire prospective , prototype de matériel didactique, d'instruments d'évaluation - expérimentation -Mesures institutionnelles créant un examen franco arabe de fin de cycle élémentaire -Introduction dans les EFI d'un module de formation en arabe -Evaluation -Extension des innovations -Promotion de l'arabe comme langue d'enseignement - Expérimentation dans une centaine d'écoles élémentaires et sur un échantillon limité dans les collèges et lycées -Evaluation et extension - environnement lettré	-L'arabe est intégré dans le processus de réaménagement du curriculum et de l'expérimentation de la nouvelle école de base en général, et de l'école élémentaire en particulier	-Renforcer l'horaire jusqu'à concurrence de 4 heures par semaine - recrutement et formation de personnel - Doter le sous secteur de moyens matériels et logistiques adéquats -Organiser la formation continuée du personnel -Expérimenter un modèle alternatif de bilinguisme franco arabe avec une dominante arabe à 75% -Institutionnaliser les diplômes franco-arabes à la fin du cycle en adoptant des textes législatifs adéquats	2000 – 2010	
Action 13. Adapter et produire des outils pédagogiques	Améliorer la distribution et l'accroissement du taux d'accès pour le porter à 100%	- Adaptation et production de manuels de lecture et de mathématiques - Réimpression de 30% des stocks de chaque niveau - campagne de promotion - magasins régionaux - politique d'entretien préventif	- les élèves disposent de manuels scolaires et de fournitures - bibliothèques scolaires créées ou renforcées dans les écoles à CDF, CMG et à grands effectifs	- Mise en place d'une politique de gratuité Prise en charge de la distribution et de l'entretien des manuels par les projets d'écoles - Corrélation entre l'édition et la réimpression et la mise en place d'un réseau de distribution déconcentré et de participation des communautés - Etude de l'organisation et du fonctionnement du réseau des répondants prenant en compte l'implication des projets d'écoles dans la gestion des stocks - Etude pour sur les conditions et modalités d'implication des ONGs, des collectivités locales, des partenaires extérieurs et la subvention de l'accès aux manuels dans les zones de grande	201- 2007	

				<p>pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur les conditions et les modalités d'assouplissement et de diversification de l'accès sur la base de prêt et de location au niveau de l'école - Formation des maîtres - Campagne de promotion - Création de bibliothèques dans les écoles, en priorité dans les zones pauvres, les écoles où se développent les innovations, les écoles à grands effectifs 		
<p>Action 14. Appuyer les classes multigrades, à double flux et à grands effectifs</p>	<p>- Amélioration des résultats des élèves des CDF, des CMG et CLE, en mettant en place un dispositif pédagogique pertinent et efficace du temps d'apprentissage, un niveau de performance et laissant une bonne place à l'innovation et au renforcement des compétences et connaissances professionnelles des maîtres</p>	<p>- plan de gestion des CDF, des CMG et des CLE -Expérimentation du plan de gestion Partage et dissémination des acquis et des outils produits stratégie d'implantation des modèles de CDF et de CMG</p> <p>Evaluation du dispositif, identification et mise en œuvre des mesures correctives Validation des modèles stabilisés, des outils et généralisation des acquis</p>	<p>- plan de gestion expérimenté, validé et disséminé</p>	<p>Renforcement du dispositif pédagogique Formation des maîtres Mise en œuvre de méthodes pédagogiques novatrices et actives centrées sur l'enfant augmenter sensiblement le temps d'apprentissage Mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des apprentissages et de restitution des résultats dans chaque école et classe Développement d'instruments de suivi des enfants, d'activités de renforcement pédagogiques Appui aux maîtres par des personnes ressources ou des facilitations identifiés dans le milieu, Création et fonctionnement des équipes pédagogiques Améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles faciliter les échanges entre écoles IDEN et CGE Former à distance les maîtres et directeurs et développer la recherche action centrée sur les innovations Suivre et accompagner les maîtres évaluer les innovations</p>	2001- 2010	
<p>Action 15. Evaluer les apprentissages</p>	<p>promouvoir une culture de suivi et d'évaluation des performances des élèves et des écoles</p>	<p>dispositif d'évaluation du niveau central à la classe pilote de l'évaluation des apprentissages</p>	<p>Un référentiel pour l'évaluation des apprentissages réalisé Un dispositif déconcentré de pilotage mis en place Un dispositif pour</p>	<p>Bilan des expériences en matière d'évaluation standardisée Formation des acteurs Analyse des programmes Production, validation et capitalisation des épreuves Réalizations d'enquêtes périodiques</p>	2000- 2003	

Action 19. Améliorer la qualité de l'enseignement arabe	Renforcer les modules de la formation initiale des enseignants	Information et formation sur les innovations majeures du système	Valorisation des initiatives locales en matière de développement de l'enseignement de l'arabe	Matériels didactiques adéquats disponible en qualité et quantité suffisantes. La formation des enseignants en langue arabe est revue et corrigée. L'arabe est pris en compte dans toutes les évaluations. Un examen de fin de cycle est créé.	Renforcement des horaires Amélioration de la formation des enseignants Mise en place d'un dispositif de formation continuée Production d'un curriculum prenant en charge les compétences en langue arabe	2003 – 2006
	Promouvoir la production d'outils pédagogiques adéquats Redynamiser et renforcer le dispositif de formation continuée Promouvoir l'arabe comme véhicule d'enseignement scientifique et technologique Mettre en place un dispositif de suivi – évaluation		Exploitation des opportunités offertes par le nouveau curriculum de l'éducation de base. Prise de mesures institutionnelles en faveur de l'enseignement arabe			2006 - 2010

2.3. l'éducation des filles dans l'enseignement primaire

COMPOSANTE ACCES ET MAINTIEN

Actions	Objectifs	Stratégie	Résultat	Activités	Phase	Coûts (millions)
Action 1 Exploitation et vulgarisation des études existantes sur les problèmes liés au genre	<i>Informers, sensibiliser les acteurs sur les problèmes liés au genre</i> - Partager les stratégies d'élimination des contraintes - Construire un véritable plaidoyer.	- Synthèse des études - Séminaire d'information et de partage sur les résultats	- une synthèse est disponible - Tous les acteurs concernés reçoivent une mise à niveau sur les problèmes liés au genre et sur les stratégies à développer pour les éliminer	- Elaboration d'un document de synthèse - Préparer et organiser le séminaire - Evaluer les travaux	Phase 1	112.6

Action2 Identification des zones à fortes disparités	Identifier les spécificités régionales et locales	- Commande d'une étude de sociologique complémentaire sur les zones où persistent les résistances et les inégalités entre garçon/fille.	-Une base de données fiables sur les techniques et les approches est créée - Une étude sociologique avec carte des contraintes est disponible	-Réaliser une étude sur les zones de résistance	Phase 1	50
Action3 Exploitation et intégration des stratégies de la SCOFI, du FAWE et des stratégies locales identifiées et les mettre en œuvre au niveau d'un échantillon	Tester dans l'échantillon ces stratégies et relever les résultats	Recherche-action au niveau de l'échantillon Partenariats à établir et participation communautaire	Une base de données fiables sur les techniques utilisées, les stratégies et les résultats des activités est disponible	- information -Sensibilisation -Mobilisation sociale Suivi des expériences -Capitalisation des résultats -Diffusion aux acteurs concernés	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	1500 1000 500
Action 4 Organiser des campagnes médiatiques de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la SCOFI avec focus sur les zones de résistance	Impulser l'accès Renforcer le maintien des filles à l'école	Utilisation des médias	L'accès des filles à l'école et leur maintien sont améliorés	-Préparation des manifestations -Organisation des manifestations -Evaluation	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	20 20 20
Actions	Objectifs	Stratégie	Résultats attendus	Activités	Phase	Coûts
Action 5 Recruter des enseignantes à affecter en zone rurale	Servir de modèles	Recrutement Affectation	Des enseignantes sont affectés en zones rurales	Sensibilisation Planification du recrutement Organisation du recrutement	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	
Action 6 Nommer des directrices d'école dans les régions et départements	Améliorer l'image des femmes	Affectations	Levée des inégalités entre les sexes	Sensibilisation Concertations Nominations Suivi	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	

<i>Action 7</i> <i>octroi des bourses aux filles méritantes et aux filles nécessiteuses</i>	<i>Inciter les filles à fréquenter l'école et à s'y maintenir</i>	<i>Enquête sociale schéma d'aide à définir (manuels, fournitures, équipements, espèces...</i>	<i>Les filles sont dans de meilleures disposition de fréquentation scolaire</i>	<i>-identifier les bénéficiaires</i> <i>-mettre à disposition de l'aide</i>	<i>1^{ère} phase</i> <i>2^{ème} phase</i> <i>3^{ème} phase</i>	1500 1500 1500
<i>Action 8</i> <i>distribuer des prix et des récompenses aux filles, aux enseignantes et directrices méritantes</i>	<i>Créer une émulation valorisant les réussites des filles et des femmes</i>	<i>Etudes statistiques des résultats de classes et d'examens</i>	<i>Filles et femmes primées</i>	<i>-identifier les bénéficiaires</i> <i>-médiatisation</i> <i>-cérémonie de remise officielle</i>	<i>1^{ère} phase</i> <i>2^{ème} phase</i> <i>3^{ème} phase</i>	45 45 45
<i>Action 6</i> <i>formation en mobilisation sociale et en communication</i>	<i>Assurer une communication permanente et une bonne mobilisation des partenaires et de la communauté</i>	<i>Formation à l'étranger</i>	<i>Des communicateurs sont formés</i>	<i>-formation à l'étranger</i>	<i>1^{ère} phase</i> <i>2^{ème} phase</i>	25 10

COMPOSANTE QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégie	Résultat	Activités	Phase	Coûts (millions)
Action 1 Formation des personnels à l'approche genre	Outiller tous les acteurs pour éliminer les disparités	-Formation par strates (groupes cibles) -formation initiale et continue des enseignants	Les personnels à tous les niveaux sont formés à l'approche genre	-Identification des besoins/cibles -Plans de formation à élaborer -Construction des modules -Mise en œuvre des formations -Evaluation	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	527 500 500
Action 2 Développement du nouveau curriculum intégrant la dimension "genre"	-Améliorer la qualité des apprentissages scolaires -favoriser l'accès des filles à l'école	-Expérimentation (mise à l'essai) du curriculum -Suivi de la prise en charge fille de la dimension genre dans le curriculum	Les besoins éducatifs des filles sont satisfaits	-Suivi des filles dans la mise à l'essai -Evaluations périodiques -Réadaptation des manuels -Prise de mesures de discrimination positive	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase	20
Action 3 Conception et mise en place d'un dispositif de prévention et de traitement de l'abandon et du redoublement	Réduction des redoublements et abandons des filles dans l'EE	Recherche-action sur les raisons de l'abandon et du redoublement et les moyens à mettre en œuvre pour les réduire	-Une étude sur l'abandon et le redoublement est disponible. -les causes sont cernées -un dispositif est mis en place	-réaliser une étude sur l'abandon et le redoublement -concevoir un dispositif de prévention et de traitement de l'abandon et du redoublement	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase	20 20
Action 4 Affecter des maîtres expérimentés dans les CI - CP	Former les socles de compétences de base des débutantes	Concertations et mouvement national	-Des élèves bien formés en début de cursus -abandon et redoublement diminués	-Préparation des réunions de concertation -Nommer les commissions techniques -Faire le suivi -Formation	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	
Action 5 Encadrement des filles en difficulté en milieu rural	Améliorer les performances des filles en Mathématiques, Sciences et Technologie (SMT)surtout en milieu rural.	-Recrutement de répétiteurs -Cours de renforcement SMT	Résultats des filles améliorés en SMT	Recruter localement des auxiliaires pour des cours de renforcement aux filles en SMT	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	1000

COMPOSANTE GESTION

Actions	Objectifs	Stratégie	Résultats attendus	Activités	Phase	Coûts
Action 1 Etudes pour la création d'un observatoire SCOFI (cellule vigilance genre)	-voir la faisabilité d'une telle structure, ses articulations avec le nouvel organigramme, ses missions et son fonctionnement.	-recrutement d'un consultant pour étude de faisabilité -élaboration d'un manuel des procédures	Une étude est disponible Un manuel de procédures disponibles	-réaliser l'étude de faisabilité -réaliser le manuel des procédures -organiser des séminaires de partage sur les missions de l'observatoire, les modalités de fonctionnement.	1 ^{ère} phase	30
Action 2 Mise en place de l'observatoire	-orienter les prise de décisions politiques -coordonner le partenariat	Intégration des structures de gestion du PDEF	-Des données sur le genre sont disponibles -des orientations et des mesures sont prises dans le sens du développement de la SCOFI	-Mise en place de l'observatoire -équipement -fonctionnement	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	100 80 80
Action 3 Restructuration et re dynamisation des organes SCOFI (CNESCOF-CRSCOFI-CDSCOFI)	Créer une nouvelle dynamique dans l'organisation du programme du Plan d'Action Impulser l'approche genre	Concertations Bilans Recherche de nouvelles orientations	Des organes opérationnels sont restructurés Les compétences des femmes sont renforcées	-Organisation d'un séminaire de restructuration des organes SCOFI Evaluation -missions d'évaluation et de redynamisation.	1 ^{ère} phase	40
Action 4 Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	Suivre les progrès réalisés, contrôle régulier des indicateurs, faire des bilans d'étape, proposer des améliorations	-Concertations -Création de cellules de suivi à tous les niveaux -Réunions interministérielles de suivi du Plan d'Action -Missions d'évaluation	-Des informations disponibles à tout moment -un bilan d'étape est fait -des mesures de correction éventuelles sont proposées	-Elaboration d'un cadre de suivi évaluation -atelier de partage du dispositif -Formation des personnels au suivi et à l'évaluation	1 ^{ère} phase	35
Action 5 Renforcer le partenariat local	Responsabiliser solidairement SCOFI-FAWE-FEMSA-etc.	-Concertation -Actions communes -Réseau partenarial	Un partenariat fécond est établi entre les organisations et le MENET	-Organiser des rencontres pour élaboration de protocoles -Etablir des contrats de partenariat -Etablir des programmes communs d'activités -Développer des approches financières et non financières	1 ^{ère} phase 2 ^{ème} phase 3 ^{ème} phase	50
Actions	Objectifs	Stratégie	Résultats attendus	Activités	Phase	Coûts

<i>Action 6 Renforcer le partenariat international</i>	<i>Mettre en réseau le partenariat local avec les organismes africains(CIEFFA) et autres sur la SCOFI</i>	<i>Utilisation des réseaux intranet et/ou internet Echanges</i>	<i>Un réseau partenarial en matière de SCOFI est créé au niveau international</i>	<i>-Etablir des réseaux de connexions intranet et internet SCOFI -organiser des visioconférences -organiser Rencontres internationales et des voyages d'études</i>	<i>1^{ère} phase 2^{ème} phase 3^{ème} phase</i>	<i>44</i>
<i>Action 7 Bilan des phases 1 et 2</i>	<i>Evaluer les résultats des activités des phases 1 et 2</i>	<i>Missions de terrain Focus groupes</i>	<i>Les résultats des phases 1et 2 sont disponibles.</i>	<i>-Missions de terrains périodiques -Rencontres -Enquêtes -Réunions interministérielles</i>	<i>3^{ème} phase</i>	<i>25</i>
<i>Action 8 Généralisation des expériences réussies</i>	<i>Eliminer les disparités qui persistent pour une égalité de chance de réussite</i>	<i>-Recherche-action des -modélisation des -vulgarisation</i>	<i>-des modèles sont disponibles -L'équilibre est instauré -Les acquis sont pérennisés</i>	<i>-tenir des atelier de capitalisation -vulgariser les résultats -mettre en œuvre les expériences réussies</i>	<i>3^{ème} phase</i>	<i>1000</i>
<i>Action 10 Evaluation finale</i>	<i>Faire le bilan du Plan d'Action</i>	<i>-Evaluation</i>	<i>Un bilan exhaustif est disponible sur les progrès réalisés et leur impact</i>	<i>-Réunion de restitution avec tous les acteurs -Séminaire de capitalisation</i>	<i>3^{ème} phase</i>	<i>30</i>

2.4. L'Education Non Formelle

COMPOSANTE I ACCES

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus / activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Stratégie / activités	Période	Coûts
Développer l'accès de l'ENF de manière à contribuer à faire passer le taux d'alphabétisation de 49 % en 2000 à 56,4 % en 2002 tout en réduisant les disparités entre régions, entre genre et entre situation socio-économique des communautés de base	1- Alphabétisation avec priorité accordée : - Aux femmes (75% des effectifs) - Aux zones pauvres	- accès amélioré - disparités corrigées	- taux d'alphabétisation 15-39 ans = 56,4 % en 2002 - taux d'alphabétisation des femmes égal à celui des hommes - taux d'alphabétisation dans les zones rurales égal au moins au taux national	- construction de 10 000 CPEPT - financement de l'alphabétisation de 400 000 participants dans 10 000 CPEPT - Ouverture de centres destinés spécifiquement aux femmes et handicapés	De s 2000 à 2002	
	2- Facilité de l'accès des femmes à l'alphabétisation (allègement des travaux, horaires, AGR, organisation...)	- demande des femmes accrue - fréquentation améliorée - qualité renforcée	- taux d'abandon baissé de moitié - taux de fréquentation égal à 90%	- connexion des groupements de femmes aux réseaux associatif, administratif et financier	Durant toutes les phases	
			- taux de réussite passé - en lecture de 74 % à 84 % - expression écrite de 60 % à 70 % - en résolution de problème de 41 % à 51 %	- équipement de 10 000 groupements en matériel divers - ouverture à titre expérimental de et 2000 garderies communautaires - Etude de la demande des femmes en éducation	2001- 2002	
	3- Education des enfants de 9-14 ans (ECB)	- formules alternatives testées et validées	- nombre d'enfants scolarisés - programmes élaborés - matériel didactique élaboré - qualité de l'enseignement	. ouverture de : 2346 classes ECB (93874 élèves) . suivi de l'expérimentation	De 2000 à 2002	

	4- Activité de sensibilisation / information	<ul style="list-style-type: none"> - intégration de l'alphabétisation dans tout projet de développement - adhésion des communautés - demande accrue 	<ul style="list-style-type: none"> - résistances levées - autorités coutumières, administratives et politiques impliquées - augmentation des ressources de l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan de communication • Mise en œuvre • Suivi 	2001-2002	
	5- Expérimentation de l'alphabétisation dans X nouvelles langues	<ul style="list-style-type: none"> - 2 nouvelles langues prêtes pour l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> - codes dans les 2 langues - masse critique pour la demande - centres ouverts dans ces 2 langues - alphabétisation dans ces 2 langues 	<ul style="list-style-type: none"> Etude Codification Elaboration du matériel Formation Ouverture de classes Suivi 	2001 2002	

COMPOSANTE QUALITE

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus / activité	Indicateurs objectivement vérifiables	Stratégie / activité	Période	Coûts
Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité des actions d'alphabétisation / formation	1- Révision des curricula	Offre éducative plus adoptée et plus pertinente	1-1 Livret programme d'alphabétisation / formation formules alternatives testé avec prise en compte de la dimension genre 1-2 Guide méthodologique pour l'utilisation de ce programme élaboré 1-3 Plans de formation élaborés 1-4 Matériels didactiques pour chacune des langues élaborés 1-5 Dispositif de certification élaboré	- Mettre à l'essai du LHP - Proposer des amende-ments pour corriger les insuffisances - Ateliers de conception et de validation (expérimentation et validation) - Réorganiser du système de production et de diffusion du matériel didactique - Produire le matériel didactique de qualité en quantité suffisante	2001 2002	
	2- Renforcement des capacités des acteurs	Chaque acteur capable de mettre en œuvre avec efficacité ses missions	2-1 - Module de formation ENF intégré dans les plans de formation initiale 2-2 Les personnels de la DAEB, de la DPLN, des services déconcentrés et des opérateurs en alphabétisation reçoivent des formation à l'utilisation des nouveaux programmes -	- Identifier les besoins de formation (initiale et recyclage) - Etablir un plan de formation - Mobiliser les compétences nécessaires pour assurer les formations - Réaliser les formations - Identifier des mesures d'accompagnement - Organiser des voyages d'études et de stages	2001 / 2003	
	3- Recherche / Action	Réduction des causes d'échec	3-1 Dispositif de recherche / action installé 3-2 Problématique de R/A définie 3-3 Capacités de R/A renforcées	3-1 expérimentation de formules adaptées aux apprenants 3-2 Renforcer l'équipe de R/A 3-3 Mise en œuvre des innovations	2001 / 2002	

		3-4 Résultats de R/A diffusés			
4- Amélioration du dispositif de suivi / évaluation	Adaptation du dispositif et des instruments aux nouvelles orientations (programme intégré et LHP)	4-1 Nouveau dispositif d'évaluation des apprentissages élaborés 4-2 Des instruments d'évaluation disponibles	Mettre au point les instruments de suivi / évaluation	Evaluation à mi-parcours Evaluation finale certificative Evaluation d'impact	

COMPOSANTE : POST-ALPHABETISATION

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus / activité	Indicateurs objectivement vérifiables	Stratégie / activité	Période	Coûts
Promouvoir la post-alphabétisation pour la conservation, l'utilisation et le développement des acquis de l'alphabétisation	1- Etat des lieux : Répertoire sur l'existant (les écrits sur les langues nationales, les ouvrages en langues nationales, les personnes ressources;	Informations exhaustives et fiables sur l'existant et les besoins à couvrir	1- Répertoires - des ouvrages en langues nationales classés par langue et par thème - des écrits sur les langues nationales - des écrits bilingues 2- Liste des besoins non couverts en relation avec le nouveau curriculum	1- Préparation des TDR par la DAEB et DPLN 2- Validation des TDR 3- Choix de l'équipe 4- Etude 5- Exploitation 6- Publication et diffusion auprès de tous les acteurs 7- Mise à jour permanente par le centre de ressource chaque année	Chaque année	
	2- Mise en place d'un centre de documentation (centre de ressources)	Centre de documentation où sont disponibles l'ensemble des données du secteur (statistiques, ouvrages, écrits, journaux, répertoires...)	- local opérationnel - équipement - ouvrages - informations	En relation avec le Centre de Ressource , analyser les besoins complémentaires et mettre à jour les répertoires	2001	
	3- Appui à l'édition : - ouvrages - presse - traduction / adaptation - production des néo-alphabètes	Couverture thématique complète par langue et par thème en ouvrages et en presse écrite en langues nationales	- Augmentation de 25 % au moins des ouvrages édités en langues Diola, Sérère, Mandinka et Soninké. - 1 journal au moins par région	- Appui aux structures ayant une expérience en matière de presse et aux structures communautaires -Renforcement des capacités de ces opérateurs avant la mise œuvre	Chaque année	
Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus /	Indicateurs	Stratégie / activité	Période	Coûts

		activité	objectivement vérifiables			
	4- Mise en place des bibliothèques et des équipements	Tout centre d'éducation non formelle dispose d'une bibliothèque fonctionnelle et d'un dispositif de renouvellement des ouvrages	- CPEPT équipés - ECB équipées	Octroi d'une subvention dans la demande d'éducation des communautés formulée par les opérateurs	cf. programme d'éducation non formelle (accès)	
	5- Mise en place d'un dispositif efficace de distribution des ouvrages et autres productions	Réseau de distribution concernant les 10 régions	- Alphabétisés ayant accès aux ouvrages produits et aux journaux - Inspections et opérateurs impliqués dans le réseau de distribution	- Etude sur le réseau de distribution - Partage des résultats de l'étude - Mise en œuvre des options	Avant mai 2001	
	6- Connexion des groupements au réseau financier pour les activités génératrices de revenus (AGR)	Groupements ont accès au système de crédit-épargne	AGR financées et rentables	- Répertoire des organismes d'épargne et de crédit - Identification des modalités et conditions d'accès - Information des opérateurs - Prise en charge de la question par les opérateurs	De 2001 à 2002	
	7- Utilisation des médias locaux - sensibilisation - information - formation	- sessions de formation renforcées par les émissions - adhésion de la communauté scientifique et technique	- Emission d'informations et de formation dans les radios locales - Reprise de l'émission à la RTS	- Contractualisation de la production et de la diffusion avec les radios locales - Négociation du programme télé avec la RTS	2001-2002	
	8- Utilisation des langues nationales dans la vie administrative	- Meilleur accueil des langues nationales dans la vie administrative - Les langues nationales sont utilisées dans les actes administratifs	- Agents de l'administration formés à la transcription des langues nationales - Actes administratifs bilingues - Procès verbaux et autres documents des conseils municipaux et	a) Etude sur : • la carte linguistique des agents de l'administration • les documents de base pour le bilinguisme b) Formation des	2001 / 2002	

			territoriaux établis en bilingue (français/langues locales)	agents c) Elaboration des documents bilingues		
	9- Accès au français langue seconde et/ou à une autre langue	Développement des acquis de l'alphabétisation avec l'accès au français ou autre langue	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes de formation en français ou d'une autre langue - Nombre de centres ouverts et effectifs - Documents d'apprentissages - Taux de réussite 	Développement de méthodes	2001 / 2002	
	10- Campagne de formation des sérigraphes, journalistes et autres communicateurs	Correction orthographique sur toutes les enseignes, les spots publicitaires etc....	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sérigraphes et de journalistes formés - Ecrits en langues nationales améliorés dans les enseignes, les articles de journaux, les spots publicitaires, etc.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs - Campagne d'information à large échelle 	2001 / 2002	

COMPOSANTE PILOTAGE DU SECTEUR

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus / activité	Indicateurs objectivement vérifiables	Stratégie / activité	Période	Coûts
Accroître les capacités de pilotage et de gestion de l'éducation non formelle	1- Mise en place d'un cadre de concertation périodique (Comité National de Concertation)	<ul style="list-style-type: none"> - coordination effective des activités - cadre de concertation institutionnalisé - trois rencontres par an pour programmation, suivi et bilan 	<ul style="list-style-type: none"> - représentants désignés de chaque partie - texte portant organisation et fonctionnement du cadre - procès verbaux des rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et validation des textes - Missions d'information et de sensibilisation - Forum tous les 3 ans - Rencontres annuelles 	Constitution : an 1 rencontres par an : début de campagne + évaluation à mi parcours + bilan fin de campagne	Budget d'appui à la tenue des concertations et rencontres
	2- Mise en adéquation de l'organisation des services avec leurs nouvelles missions	<ul style="list-style-type: none"> - distribution opérationnelle et acceptée des rôles - statut et missions de la DAEB et de la DPLN révisés 	<ul style="list-style-type: none"> - organigrammes et personnels - adhésion des partenaires - manuel de procédures consensuel 	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostic organisationnel du secteur (étude) - reprise des textes - intégration des résultats de l'étude dans les dispositifs ... 	2001	Coût de l'étude
	3- Création et fonctionnement du CNRE/NF	Centre : <ul style="list-style-type: none"> - Autonome - Appliquant des procédures simples, souples et efficaces - Ouvert à tous les partenaires - Fonctionnel (locaux, équipement et personnel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut et règlement intérieur - Manuel de procédures administratives et financières 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration du projet de décret et du manuel de procédures -Validation sociale et politique Prise des textes -Nomination des personnels + installation Promotion du Fonds -Mobilisation des ressources -Subvention des activités 	Juin 2001 Août 2001 Sept 2001	
	4- Mise en place de la base de données pour le suivi de	Données fiables sur les actions, les résultats, les	<ul style="list-style-type: none"> - Parc informatique - Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de programme 	2001	

	l'évolution du secteur	ressources disponibles	statistiques - Personnel compétent	- Equipement - Formation du personnel - Tests et correction des outils		
	5- Déconcentration du pilotage et du suivi	IA et IDEN capables de : - formuler plan local de développement de l'éducation - suivre les actions	- Equipes opérationnelles - Documents d'orientation du plan local - Données du suivi	- Formation des personnels - Equipement (informatique + véhicules)	2001	
	6- Décentralisation de la gestion des actions d'éducation non formelle	Comités de gestion opérationnels	- Bureaux des comités - PV - Protocoles d'accord - Fonctionnement des centres	- Formation - Appui institutionnel - Suivi / Evaluation	2001 2002	
	7- Suivi	- Dispositif opérationnel de suivi déconcentré - Informations fiables disponibles à temps	- Rapports de suivi mensuels par province - Données sur les opérations - Ratios révisés	- Affectation d'agents dans les IA et IDEN - Formation - Conception des outils - Centralisation des rapports et exploitation - Amélioration des ratios pour l'encadrement	Toute la durée du programme	
Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus / activité	Indicateurs objectivement	Stratégie / activité	Période	Coûts

			vérifiables			
	8- Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats de l'évaluation de la qualité des apprentissages - Résultats de l'évaluation du plan - Régulation de la mise en œuvre - Formulation du programme des phases subséquentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Certification - Rapport annuel et rapport final - Projet de plan de la phase subséquente 	<ul style="list-style-type: none"> - Conception du dispositif d'évaluation avec : <ul style="list-style-type: none"> • étude de l'impact • certification des acquis • conception des outils et formation • mise en œuvre • concertation sur les résultats 	Toute la durée du programme : évaluation annuelle en sept. / décembre de chaque année	-évaluation en 2002

2.5 L'éducation qualifiantes de jeunes et des adultes

COMPOSANTE ACCES

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	coûts
Action 1 Réaliser des études sur les cibles potentiels et filières porteuses par zone	Connaître les besoins de formation actuels et à venir des jeunes et des adultes de chaque zone et les partenariats possibles	Enquêtes participatives et prise en compte des préoccupations des acteurs	Les besoins quantitatifs et qualitatifs des jeunes et des adultes cernés pour chaque zone géographique	Etudes sur les besoins de formation actuels et futurs		
			Les filières de formation et les sites des centres sont identifiés	Etude sur les filières porteuses par région économique		
			Les types de partenariat sont identifiés pour chaque localité et en fonction des réalités	Etude sur les types de partenariat état/ONG/communauté		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
Action 2 Créer des Centres Communautaires de Formation Professionnelle (CCFP), des Centre de Formation pour Adultes (CFPA) et de Centre de Références pour la Formation Professionnelle	Sélectionner le personnels et les auditeurs avec selon les profils requis	Sur la base des conclusions des études et selon une démarche participative, sélectionner les sites, recruter les effectifs des Maîtres-pilotes et des Maîtres-Facilitateurs	250 000 auditeurs des CCFP décrochés des écoles élémentaires et du moyen ou issus des ECB et écoles arabe , 90 000 adultes des Centres d' Education Permanente des Adultes sont enrôlés	Sélection des auditeurs des CCFP et CEPA		
			Les 1000 MP, 5000 Encadreurs Principaux (EP) , Maîtres-Formateurs et 100 Encadreurs de Référence sont recrutés	Sélection des formateurs		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
<i>Action 3 Construire ou réhabiliter et équiper les Centres de formation</i>	<i>Rendre fonctionnels les centres</i>	<i>Développer une approche participative dans la sélection, la construction, l'aménagement et l'équipement et des centres sur la base des études</i>	<i>Les centres sont construits conformément aux prévisions</i>	<i>Construire 7 Centres de Références additionnels</i>		
			<i>Les centres sont réhabilités conformément aux prévisions</i>	<i>Réhabiliter 3 C.R</i>		
			<i>Les MP disposent d'un équipement adéquat</i>	<i>Equiper les MP</i>		
			<i>Les équipements conformes aux filières sont installés</i>	<i>Equiper les 10 centres de Référence</i>		
			<i>Les auditeurs disposent de matériels didactiques suffisants</i>	<i>Fourniture de matériels didactique aux auditeurs et aux écoles abritant les CCFP</i>		
			<i>Les auditeurs disposent de matériels didactiques suffisants</i>	<i>Fourniture de matériels didactique aux auditeurs et aux écoles abritant les CEPA</i>		

COMPOSANTE QUALITE

Action	Objectif	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
Action 1 Elaborer le curriculum de l' Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA)	Disposer d'un Curriculum pertinent	I Elaboration des programmes et horaires de l'EQJA sur la base des études sur les filières et les besoins; II Construction et expérimentation des différentes composantes sur 2 à 3 ans ; III Généralisation à partir des évaluations de l'expérimentation.	Curriculum pertinent disponible suite aux travaux de commissions et d'un atelier de validation	Elaboration du livret sur la base des études		
			Les autres composantes construites par les équipes pédagogiques et validés	Correction des autres composantes du curriculum par la recherche –action		
			Curriculum expérimentés dans 10 localités par les équipes pédagogiques	Expérimentation du curriculum		
			Résultats validés et difficultés entièrement solutionnées	Supervision de l'expérimentation		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
Action 2 <i>Former et motiver les encadreurs et superviseurs des CCFP ET CEPA</i>	<i>Faire acquérir aux encadreurs et superviseurs les compétences techniques et pédagogiques requises</i>	<i>I Elaboration du plan de formation (composantes du curriculum) ; II Formation des formateurs qui à leur tour tiendront des séminaires dans les régions.</i>	<i>Les plans de formation sont disponibles</i>	<i>Elaboration des plans de formation des cibles</i>		
			<i>50 formateurs pour les CCFP et 20 pour les CFPA sont formés aux techniques pédagogiques</i>	<i>Sélection et formation et tenue des sessions de formation des formateurs</i>		
			<i>2000 maîtres-pilotes et maîtres facilitateurs ont acquis les compétences minimales</i>	<i>Tenue d'une session de formation par région</i>		
			<i>Les capacités des maîtres-pilotes et maîtres-facilitateurs sont renforcées</i>	<i>Suivi accru pour 40 Maîtres-pilotes et Maîtres-Facilitateurs</i>		
			<i>10 sessions de recyclage tenues</i>	<i>Tenues de session de recyclage par région</i>		
			<i>les MP et MF reçoivent des crédits</i>	<i>Mettre en œuvre des mesures incitatives en faveur des MP et MF</i>		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
<i>Action 3 Elaborer et mettre en œuvre un dispositif de suivi et supervision pédagogique, des indicateurs de performances et partenariat entre les différents acteurs</i>	<i>Les indicateurs relatifs au suivi pédagogique et partenariat sont mesurés et les résultats analysés à des fins d'amélioration</i>	<i>I Organisation d'un atelier d'élaboration du dispositif de suivi et du partenariat. II Atelier de partage sur les dispositifs du suivi</i>	<i>Les instruments et le cadre de suivi sont disponibles</i>	<i>Elaboration du cadre de suivi et des instruments de suivi</i>		
			<i>Les superviseurs départementaux et régionaux formés</i>	<i>Sélection et formation des acteurs du suivi interne et externe</i>		
			<i>Une mission de suivi par mois par CCFP et CFPA effectuée</i>	<i>effectuer les missions de suivi</i>		
			<i>Les rapports de suivi semestriels partagés et POBA élaborés</i>	<i>Partage des rapports e suivi et élaboration des POBA</i>		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
Action 4 Elaborer des instruments d'évaluation des formations et de certification des compétences.	Faire de telle sorte que les MP et MF appliquent des stratégies d'évaluation efficace et que les formations soient diplômantes	I Renforcement des capacités en évaluation des MP et MF ; II Création de diplômes.	Les instruments sont élaborés et mis à disposition	Elaboration des instruments d'évaluation des formations		
			2000 Maîtres-pilotes et Maitres-Formateurs formés	Formation des Maîtres-pilotes et Maitres-Formateurs formés en évaluation		
			Une rencontre annuelle de partage de l'évaluation tenue	Tenue de session de partage des performances des apprenants		
			Un diplôme créé pour chaque filière	Création de nouveaux diplômes en Formation Professionnelle		
			système d'équivalence établi	Création d'un système d'équivalence		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
<p>Action 5 Mobiliser la communauté et les autres partenaires (ONG, Associations) autour des objectifs des CCFP et des CEPA</p>	<p>Favoriser la participation des communautés et autres partenaires</p>	<p>I Développement de stratégies média et non média ; II Mobilisation de proximité des communautés.</p>	<p>Deux sessions de formation tenues par an</p>	<p>Formation en mobilisation sociale des membres de la communauté, des organes centraux et intermédiaires</p>		
			<p>Les plans de mobilisation sociale annuels sont élaborés et mis en œuvre dans chaque CEPA et CCFP, région et niveau central</p>	<p>Elaboration des plans de mobilisation sociale à chaque niveau : central régional et national</p>		
			<p>Les partenaires sont sensibilisés et mobilisés autour des CCFP et CEPA</p>	<p>Mise en œuvre du plan de mobilisation sociale par des activités média et non média</p>		
			<p>600 CGE créés et fonctionnels</p>	<p>Mise en place des CGE</p>		
			<p>100 CGE 100 projets d'écoles financés</p>	<p>Elaboration et mise en œuvre de projets d'établissement / CCFP et intégration de l'éducation des adultes dans le projet école/établissement</p>		

COMPOSANTE GESTION

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
<p>Action 1 Elaborer et mettre en œuvre les procédures administratives et financières</p>	<p>Les activités sont financées et les CCFP et CEPA gérés selon des procédures efficaces</p>	<p>Prise en compte de la Formation Professionnelle Communautaire dans le manuel de procédures du FAFP et mise à disposition de 20 000\$ supplémentaire/an</p>	<p>Les spécificités CCFP sont pris en compte dans le MdP</p>	<p>Réajuster le MdP du FAFP</p>		
			<p>Des crédits sont alloués aux MP</p>	<p>Financer les équipements des MP</p>		
			<p>Les 50% des frais reliés aux manuels et fournitures de auditeurs des CEPA et CCFP sont pris en charge par le FAFP</p>	<p>Subventionner l'acquisition de manuels et de fournitures</p>		
			<p>La liste des opérateurs par unité de formation(7 à 10 CCFP et le centre de référence) est établie</p>	<p>Sélectionner les opérateurs /unité de formation</p>		
			<p>Tous les opérateurs sont formés à l'utilisation du MdP</p>	<p>Former les opérateurs</p>		
			<p>Les requêtes sélectionnées sont financées et les sous-projets gérés selon les dispositions du MdP</p>	<p>Sélectionner 10 requêtes et les financer puis les gérer</p>		

Action	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coûts
Action 2 Créer et faire fonctionner les organes de pilotage de l'EQJA	Les organes centraux et locaux sont fonctionnels	Articulation avec ceux du PDEF par l'instauration de commissions sectoriels	L'arrêté portant organisation de la Formation Professionnelle Communautaire et de l'Education Qualifiante des Adultes est pris et diffusé	Prendre un arrêté portant organisation de ce segment du sous secteur		
			Tous les organes sont créés	Mettre en place les organes		
			Au moins 70 %des organes sont fonctionnels	Assurer le fonctionnement des organes		